

TABLE DES MATIERES

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 mars 2025

1.	Appel.....	1748
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	1748
3.	Approbation du PV du 5 décembre 2024.....	1749
4.	Démission.....	1749
5.	Assermentations.....	1749
6.	Communications de la Présidente.....	1750
7.	Communications et réponses de la Municipalité.....	1751
8.	Nomination d'un-e membre à la Commission de sécurité.....	1752
9.	Préavis n° PR24.23PR concernant une demande d'un crédit d'étude de CHF 4'775'000.- pour la relocalisation des Services communaux MEI et SEY ainsi que du transporteur CarPostal sur la parcelle communale n° 140 au lieu-dit « Les Isles » Rapporteur de majorité : M. Mathias ORTEGA Rapporteuse de minorité : Mme Anne-Louise GILLIÉRON.....	1753
10.	Préavis n° PR24.27PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 5'500'000.- correspondant à une participation de la Ville d'Yverdon-les-Bains à une augmentation du capital de la société anonyme Y-CAD SA Rapporteur : M. Philippe GRUET Rapporteuse : Mme Sophie MAYOR, Présidente de la Commission des finances.....	1765
11.	Préavis n° PR24.33PR concernant une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 69'400.- au crédit d'investissement de CHF 1'600'000.- accordé dans le cadre du préavis PR20.03PR concernant la reprise par la Commune d'Yverdon-les-Bains des installations liées au stade d'athlétisme de l'Union sportive yverdonnoise (USY) et une demande de crédit d'investissement pour la réfection de la piste d'athlétisme Rapporteur : M. Gian Carlo VALCESCHINI.....	1778
12.	Préavis n° PR24.34PR une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 656'000.- au crédit d'investissement de CHF 100'000.- accordé dans le cadre du préavis PR23.13PR pour la sécurisation du stade municipal d'Yverdon-les-Bains et de ses accès, intégralement couvert par de nouvelles subventions cantonales Rapporteur : M. Gian Carlo VALCESCHINI.....	1779
13.	Préavis n° PR24.35PR une demande de crédit d'investissement de CHF 930'000.- pour financer la première phase de réaménagement du secteur de la plage d'Yverdon-les-Bains ainsi qu'une demande de crédit d'étude de CHF 130'000.- pour financer l'étude du réaménagement des sanitaires et de la buvette et l'étude de la renaturation des rives Rapporteur : M. Thierry PIDOUX.....	1780
14.	Postulat n°PO24.09PO rapport sur le postulat de M. Laurent ROQUIER intitulé « Des caméras de surveillance pour garder la maîtrise sur nos lieux publics ».....	1782
15.	Postulat n°PO25.01PO de M. Laurent THIEMARD « Pour la création d'un parc canin à Yverdon-les-Bains ».....	1788

Les procès-verbaux sont disponibles sur

<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 mars 2025

Présidence

Madame Anita ROKITOWSKA, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,
Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusé·e·s :

Mmes et MM. les Conseillers : Apolline CARRARD, Jean-Marc CUANILLON, Mergim DIBRANI, Jean-Claude DYENZ, Rosario DI FIORE, Malory FAGONE, Gaspard GENTON, Anne GILLARDIN GRAF, Aurélie-Maude HOFER, Claude-Anne JAQUIER, Pierre-André MICHOU, Marceline MILLIOUD, Aisha OUTEMZABET, David RYCHNER, Valerio SAVOLDELLI

Membres absent·e·s :

Mme la Conseillère et MM. les Conseillers : Sara RUIZ, Giuseppe ALFONSO, Kevin DELAY, Loann GAILLARD, David GRANDJEAN

Membres présent·e·s	80
Membres excusé·e·s	15
Membres absent·e·s	5
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Municipal Christian Weiler est actuellement en représentation. Il devrait nous rejoindre ce soir aux alentours des 22 heures.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Au point 17 de notre ordre du jour, nous entendrons les questions reportées de la séance du 6 février 2025 :

17.1 Question de M. le Conseiller Kassim PALANY (Contraventions quartier Général Guisan)

Toujours au point 17 de notre ordre du jour, nous entendrons encore de nouvelles interpellations :

17.2 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Rue de la Plaine et zones de

rencontre)

17.3 Interpellation de M. Rayan AMMON (Pourquoi la Municipalité a-t-elle décidé de refuser l'accueil des populations nomades étrangères cette année ?)

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

Le bureau dans lequel j'ai encore quelques intérêts, ayant soumissionné pour l'objet concerné par le PR24.23, je vais me récuser sur ce point et je n'interviendrai pas.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Moi pareil.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU
PV DU 5
DÉCEMBRE 2024**

Tel que présenté, le procès-verbal du **5 décembre 2024** n'appelle aucune remarque.

Vote

Il est approuvé à la quasi-unanimité et une abstention avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. DÉMISSION

Je ne lirai pas le courrier de démission toutefois, si vous le souhaitez, vous pourrez le consulter auprès de notre secrétariat.

En date du 16 février 2025, le Conseil communal a reçu la lettre de démission de M. Pierre-Alain JAQUET, avec effet immédiat.

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain JAQUET a siégé au sein de ce Conseil pour le groupe Vert-e-s et solidaires, du 16 octobre 2022 jusqu'à sa démission effective le 16 février 2025.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur le Conseiller Pierre-Alain JAQUET pour son engagement au sein de notre Conseil.

5. ASSERMENTATIONS

Les démissions de Mme Anne-Carole LEIBACHER (annoncée lors de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2024) et de M. Pierre-Alain JAQUET laissent le Conseil communal avec deux sièges vacants, le premier pour le groupe UDC et le deuxième pour le groupe Vert-e-s et solidaires.

M. Rosario DI BENNARDO, né en 1974, 1^{er} des Viennent-ensuite de la liste du groupe UDC, domicilié à Yverdon-les-Bains – dont l'adresse complète est connue du secrétariat – a renoncé à accéder au Conseil communal.

M. Nicola DI MARCO, prochain des Viennent-ensuite de la liste du groupe UDC, né en 1974 et domicilié à Yverdon-les-Bains – dont l'adresse complète est connue du secrétariat – a accepté d'accéder au

Conseil communal en remplacement de Mme Anne-Carole LEIBACHER.

Mme Juliana LEON GIRALDO, 1^{ère} des Viennent-ensuite de la liste complémentaire du groupe Vert-e-s et solidaires, née en 1985 et domiciliée à Yverdon-les-Bains – dont l'adresse complète est connue du secrétariat – a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Pierre-Alain JAQUET.

Je prie Mme Juliana LEON GIRALDO et M. Nicola DI MARCO de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Lecture du serment par Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA.

Mme Juliana LEON GIRALDO : « Je le promets »

M. Nicola DI MARCO : « Je le promets »

Mme la Conseillère et M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

6. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Séance

Étant donné l'ordre du jour assez chargé, nos échanges pourraient se prolonger. Pour garantir le confort de toutes et tous, une pause sera aménagée durant la soirée.

De plus, il est possible que je vous invite à voter sur la poursuite de la séance au-delà de minuit, conformément à l'article 88 de notre règlement.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Photos ou vidéos
prises lors des
séances du CC*

Je vous rappelle qu'il est strictement interdit de prendre des photos des membres du Conseil communal ou de faire des vidéos, et encore moins de les diffuser en ciblant certaines personnes.

Tout enregistrement réalisé sans consentement des personnes concernées doit être considéré comme illégal. Les victimes peuvent agir en justice en déposant une plainte.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Préavis PR24.28PR

Concernant la prolongation et la modification du droit de superficie distinct et permanent constitué sur la parcelle n° 864 en faveur de l'Air-Club d'Yverdon-les-Bains.

Lors de la séance précédente du Conseil communal, un doute a été émis concernant la procédure de vote de ce préavis.

Un avis a été demandé à la DGAIC et cette dernière a confirmé qu'il a été procédé correctement en votant séparément sur les 3 articles faisant partie des conclusions de ce préavis. C'est cela qui est le plus important.

Concernant le terme "amendé" utilisé lors du vote sur l'ensemble du préavis, il n'aurait certes pas dû être employé, mais cela ne remet pas en question le vote intervenu dans la mesure où il était parfaitement

compréhensible que le Conseil allait voter sur un article refusé et deux autres acceptés.

Les votes intervenus dans le cadre de ce préavis sont donc valables et il n'y a dès lors pas lieu de revoter sur les conclusions de ce préavis.

Cela étant, lorsqu'un ou plusieurs articles sont refusés et d'autres acceptés dans un même préavis et que ceux-ci sont votés séparément, le Canton recommande toutefois de ne pas procéder à un vote sur l'ensemble du préavis car il pourrait se révéler contradictoire.

Dès lors et à l'avenir, si ce cas de figure devait se représenter, il conviendra de voter article par article et d'éviter un vote d'ensemble afin d'éviter des votes contradictoires.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de M. Pierre-Alain VUITHIER, papa de notre Vice-président M. Laurent VUITHIER.

Monsieur le Vice-président, chère Famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

**7. COMMUNICATIONS
ET RÉPONSES
DE LA
MUNICIPALITÉ**

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Oui, Mme la Présidente, la Municipalité a des réponses à apporter par l'entremise de la voix de M. le Municipal Benoist GUILLARD.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Lors de notre dernier Conseil, M. le Conseiller Bladimir MENESES a posé une série de questions concernant la précarité. Je vous apporte maintenant la réponse de la Municipalité qui n'avait pas pu être délivrée faute de quorum.

La Municipalité essaie d'être aussi attentive que possible face aux risques de précarité de ses habitantes et habitants. Le principe de base est de financer l'action sociale via la facture sociale et d'œuvrer en parallèle contre le non-recours. Selon des études, qui ne concernent pas Yverdon, il est en effet connu que 20 à 30% des bénéficiaires potentiels des aides sociales n'y recourent pas. Pour ce faire, et comme vous le savez, l'ARAS a mis sur pied le dispositif OASIS qui permet d'orienter les personnes vers le dispositif social.

Cette lutte contre le non-recours fait également partie intégrante du travail des travailleuses et travailleurs sociaux de la Ville, que ce soit dans les quartiers, auprès de la jeunesse ou auprès des personnes migrantes. Il est également possible pour les habitants de la Ville de solliciter les conseils d'une assistante sociale du JECOS.

En parallèle, la Municipalité a souhaité renforcer les aides qu'elle pouvait apporter à sa population en créant un partenariat avec le Centre social protestant et en mettant un fonds de CHF 25'000.- à disposition des personnes qui ne peuvent pas recourir aux aides sociales et qui ont besoin d'un coup de pouce. Ces aides ne sont délivrées qu'après une analyse détaillée de la situation des demandeurs et demandeuses par un ou une assistante sociale.

La Municipalité a également maintenu les CHF 25'000.- au budget 2025 pour soutenir les associations qui viennent en aide aux personnes en précarité. Dans ce cadre, CHF 7'500 ont été attribués à la centrale alimentaire du Nord vaudois pour les aider à payer leur loyer pour le premier semestre de 2025, en

attendant qu'ils puissent trouver leur propre financement.

Il faut aussi mentionner dans ce cadre le projet pilote du Centre d'accès aux soins et à l'orientation, le CASO, qui a été ouvert en septembre 2024 à la Maison Pré-du-Canal. Il s'agit d'un projet cofinancé avec le Canton. Réalisé en collaboration avec les eHnv et le réseau de santé, il vise à lutter contre le non-accès aux soins. Un premier bilan a eu lieu aujourd'hui et la période pilote continue jusqu'à la fin de l'année avec un deuxième bilan qui aura lieu fin juin.

En plus, le budget 2025 prévoit un certain nombre d'aides dirigées soit aux personnes précaires, soit aux institutions qui œuvrent pour lutter contre la précarité. On peut notamment mentionner les prestations complémentaires communales pour un montant d'environ CHF 1'290'000.-, les mesures d'accompagnement de la taxe forfaitaire des déchets pour CHF 670'000.-, les bons d'aide aux familles pour CHF 680'000.-, valables dans les commerces yverdonnois. Il s'agit d'ailleurs aussi d'une aide annuelle aux commerçants et commerçantes yverdonnois. Le soutien aux Jardins et Cartons du cœur, CHF 42'000.-. La Roulotte de l'ERV pour CHF 1'500.-. L'Association des soupes d'ici et d'ailleurs pour CHF 7'500.-. L'épicerie Caritas pour CHF 13'800.- et un soutien des repas à la Lucarne, gérée par Caritas, pour CHF 20'000.-.

De plus, la Municipalité travaille, en collaboration avec les Autorités cantonales, dans le cadre du postulat de Mme GALLARDO, sur les éléments suivants : la création d'un lieu d'accueil de jour pour les personnes en très grande précarité, le renforcement de Zone-bleue et du travail de rue. On peut également rappeler que le développement de l'accueil de jour permet aussi indirectement de lutter contre la précarité en permettant à plus de personnes, principalement des femmes malheureusement, de travailler. Merci M. le Conseiller, j'espère avoir répondu à vos questions.

M. le Conseiller Bladimir MENESES :

Merci, M. le Municipal, pour votre réponse très complète. Je voudrais juste signaler qu'aujourd'hui, dans l'article qui est apparu dans le journal La Région, il y a quand même un bilan du CASO où l'on montre très clairement qu'il y a des familles qui sont dans la précarité, qui ont beaucoup de difficultés à s'en sortir pour arriver à la fin du mois. Et ça c'est une situation qui me préoccupe encore, sachant que je pense que la situation économique ne va certainement pas s'améliorer de manière soudaine.

Je reviendrai peut-être avec une autre proposition plus tard. Je voudrais juste profiter de l'occasion pour exprimer toute ma solidarité à toutes les femmes, étant donné que le 8 mars, on commémore la journée des femmes, alors toute ma solidarité avec vous toutes.

**8. NOMINATION
D'UN·E MEMBRE À
LA COMMISSION DE
SÉCURITÉ**

Suite à la démission de Mme Joëlle DRUEY de la Commission de sécurité, celle-ci se retrouve avec un poste de membre à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le groupe socialiste et POP a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Aurélie-Maude HOFER.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a une candidate pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, Mme la Conseillère Aurélie-Maude

HOFER est nommée membre de la Commission de Sécurité.

Je félicite Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER pour cette nomination.

9. **PRÉAVIS**
N° PR24.23PR

CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 4'775'000.- POUR LA RELOCALISATION DES SERVICES COMMUNAUX MEI ET SEY AINSI QUE DU TRANSPORTEUR CARPOSTAL SUR LA PARCELLE COMMUNALE N° 140 AU LIEU-DIT « LES ISLES »

RAPPORTEUR DE MAJORITE : M. MATHIAS ORTEGA

RAPPORTRICE DE MINORITE : MME ANNE-LOUISE GILLIÈRON

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Gloria CAPT, Anne-Louise GILLIÈRON, Marceline MILLIOUD, Françoise PANASCI, Sinhuja SUBRAMANIAM, Mathias ORTEGA, Juan RAMIREZ, Roland VILLARD

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de majorité de la commission, M. ORTEGA donne lecture des conclusions du rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de minorité de la commission, Mme GILLIÈRON donne lecture des éléments suivants :

Pour toutes les raisons développées plus haut dans mon rapport, en particulier le coût élevé, la gestion complexe, l'impact environnemental, les questions légales, l'alternative insuffisante, un délai incertain, la qualité de vie moins agréable, les recettes fiscales inférieures à ce qu'on pourrait attendre, la minorité estime que ce projet ne répond pas aux besoins immédiats de la Ville et présente trop de risques.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors ma position ne va peut-être pas surprendre puisque je m'étais déjà opposé quand on avait traité de ce sujet sous l'ancienne législature et en partie pour les mêmes raisons je continue à m'y opposer.

Je pense que déplacer ces Services ici, ce qui avait été nommé comme une sorte de dépotoir est un cadeau empoisonné qu'on fait aux habitants de ce quartier à qui on avait fait des promesses lors de la construction de la route de contournement. C'est aussi ne pas tenir compte de l'opinion et de, l'avis des intérêts des employés des Services concernés en particulier du STE qui sont, tous ceux que j'ai consultés, totalement opposés à cette idée qui va les amener à traverser toute la Ville. C'est aussi ne plus tenir compte des nouvelles données. Le quartier Gare-Lac aurait peut-être eu du sens si les ateliers CFF étaient partis. Aujourd'hui ça n'a plus de sens, on doit oser le remettre en question. De même qu'attirer des milliers d'habitants qui ne sont pas d'Yverdon et prêter les habitants d'Yverdon pour ça, c'est quelque chose qui ne correspond pas aux nouvelles données.

Je pense qu'il faut renvoyer ce projet, trouver un autre emplacement si vraiment, mais je pense qu'à partir du moment donné où les ateliers CFF restent dans cette zone, autant la garder en zone industrielle, surtout qu'aujourd'hui, on a de toute façon des problèmes de sécurité de ce côté-là. Si on crée un quartier piéton de l'autre côté de la gare alors qu'on n'a pas encore résolu la problématique du deal dans notre centre-ville, on va en faire un paradis pour les dealers qui sera encore mieux, directement connectés à la gare.

Donc il n'y a que de mauvaises raisons de poursuivre ce projet. Les seuls qui finalement auront à y gagner, c'est ceux qui toucheront le pactole des crédits d'études ou alors du concours d'architecture, ces démarches étant les concours d'architecture étant toujours relativement obscurs par rapport à des appels

d'offres et donc je vous invite à vous opposer à ce projet et à oser aujourd'hui remettre en question le plan de quartier Gare-Lac qui pour moi est devenu complètement obsolète.

Mme la Conseillère Rachel RYTZ :

Le crédit d'étude demandé de CHF 4'775'000.- peut paraître exubérant, mais il respecte les usages, compte tenu de l'envergure et des coûts finaux du projet de tout de même CHF 38'875'000.-.

En effet, cette somme reste en ligne avec les pratiques usuelles dans des projets similaires de cette ampleur et est nécessaire pour couvrir les études de faisabilité, la procédure de changement d'affectation ainsi que le concours d'architecture notamment.

Pour autant, respectant un pourcentage, cette somme n'a pas volonté à être dépensée dans son ensemble, servant plutôt de parachute à la hauteur du projet de réalisation. Ce préavis représente d'ailleurs une suite logique dans le cadre de la réalisation du projet Gare-Lac. En effet, avant de pouvoir développer la première phase de ce nouveau quartier tant attendu et accepté à l'époque par le Conseil communal, il est essentiel de relocaliser les services SEY et MEI, ainsi que les entrepôts de CarPostal. Cette relocalisation est une étape préalable incontournable pour permettre la construction du quartier.

En ce qui concerne la parcelle numéro 140, il est important de rappeler qu'il ne s'agit pas d'un terrain agricole, mais d'une zone déjà affectée à des installations d'utilité publique, en l'occurrence une zone sportive sans préférence du développement du centre sportif des Rives comme avancé par le rapport de minorité. Ce terrain est situé aux abords de la route de contournement, naturellement créée pour absorber de la circulation en vue de désengorger les axes traversant la Ville. Les études menées n'ont pas identifié la délocalisation de SEY et de MEI et les entrepôts CarPostal comme source de nuisances majeures, que ce soit en termes de surcharge du trafic ou de pollution, notamment sonore.

Dès lors, l'implantation des Services concernés ne devrait pas générer un impact négatif sur la qualité de vie des riverains et des riveraines. Au contraire, si le projet est construit en adéquation avec les enjeux sociaux et environnementaux actuels, et nous sommes convaincus que la Municipalité sera capable de relever ces défis, ce projet pourrait rayonner sur les quartiers environnants, offrant de nouvelles opportunités économiques, par exemple pour les restaurants et les commerces à proximité.

Le groupe Vert·e·s et solidaires vous invite donc à soutenir ce préavis dans son ensemble. Cependant et afin de garantir que ce projet se développe dans un cadre respectueux de l'environnement et des enjeux climatiques, nous encourageons un projet de construction final qui minimise au maximum l'effet d'îlot de chaleur et intègre des solutions écoresponsables dans le respect des normes de durabilité et d'efficacité énergétique.

Nous espérons également que tout sera fait pour revaloriser les sols agricoles actuellement en place et de réfléchir à la planification tournée vers l'auto-alimentation des futurs quartiers dont Gare-Lac. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

C'est un préavis qui préoccupe en effet les habitants des quartiers des Moulins jusqu'à Pierre-de-Savoie. En effet, ce déménagement va apporter son lot de questionnements et d'incertitudes, principalement liés au trafic généré par ces Services qui devront fatalement transiter par ces quartiers.

Si j'aurais préféré que l'on ait une vision à plus long terme avec le développement de nos Services Aux Parties, en l'état nous ne voyons pas comment il serait possible de conserver une sécurité routière et une certaine paisibilité dans l'ensemble des quartiers situés en périphérie alors qu'aujourd'hui la notion de surcharge de trafic a un effet moindre avec la situation actuelle proche du centre-ville et de la gare.

Il n'est donc pas pensable que le déplacement des Services, notamment des Services MEI, qui a besoin d'une utilisation journalière de véhicules d'entretien pour la Commune, qui transiteront par les quartiers. Alors qu'aujourd'hui, ils sont directement au centre-ville, sans déranger les habitants proches de la gare.

J'aimerais rappeler qu'il s'agit actuellement, en effet, ça a été dit, d'une parcelle d'utilité publique, mais

en zone sportive. Il y a d'ailleurs eu des études pour déplacer le stade de l'USY à une certaine époque, et il y avait même un ancien Conseiller communal, aujourd'hui Conseiller d'État, qui avait proposé le déplacement d'installations sportives dans cette zone, qui aurait fait tout son sens avec la salle des Isles juste à côté.

Je rappelle également que le chantier du parking souterrain était une préoccupation des Verts, notamment sur l'aspect du trafic généré. De ce fait, nous aurions souhaité que cette vision soit différente et que le développement de nos infrastructures soit mieux situé. C'est pour cette raison que nous ne soutiendrons pas le crédit d'étude et invitons la Municipalité à revoir ses ambitions en trouvant un endroit plus approprié. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH :

Pour commencer, le groupe socialiste et POP souhaite souligner la nécessité de trouver rapidement un lieu adapté et digne pour les employés, notamment ceux du Service MEI. Depuis près de 10 ans, le personnel communal travaillant pour ce Service exerce son métier dans des locaux inadaptés, en l'occurrence des containers.

Par ailleurs, la recherche d'un emplacement adéquat pour relocaliser les deux dépôts de CarPostal et de TRAVYS a été menée avec sérieux et détermination. Cependant, toutes les pistes explorées se sont relevées inopérantes. Le site des Parties est bloqué depuis plusieurs années, tandis que la parcelle Verdan ne présente pas les caractéristiques requises pour accueillir ces infrastructures. Ces impasses persistent depuis 2013, ce qui démontre l'urgence de prendre des décisions concrètes et réalisables sans plus attendre.

Ce préavis a également le grand avantage de permettre au projet Gare-Lac d'avancer en matière de logements. Au-delà de cette question, il permettra aussi de mieux relier la Ville à son lac, favorisant une intégration urbanistique plus harmonieuse et améliorant le cadre de vie des habitantes et des habitants. Il générera par ailleurs une dynamique positive en matière d'aménagement du territoire, en optimisant l'utilisation des espaces disponibles de manière cohérente et durable.

Face à ces constats, il est impératif d'adopter une approche pragmatique et ambitieuse, permettant de doter la Ville des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de ses Services, tout en garantissant un cadre de travail respectueux pour l'ensemble des employés concernés. C'est pourquoi le groupe PS et POP vous recommande d'accepter ce préavis.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR a pris connaissance dans le détail des deux rapports qui nous sont proposés, se retrouve très partagé. C'est dès lors un vote multicolore que vous verrez apparaître tout à l'heure sur l'écran lors du vote.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

J'aimerais revenir sur certains points, j'étais de la commission donc de la minorité, et puis c'est vrai que ce préavis nous pose quelques problèmes déjà en termes de risques financiers pour la Ville. La Ville est déjà très exposée financièrement et on n'a pas eu vraiment des bonnes réponses sur ce que pourrait nous rapporter finalement ce déplacement. Donc voilà, il y a un risque financier qui est très important pour la Ville.

Un autre risque, c'est la complexité de la gestion sur la parcelle. En fait, cette parcelle numéro 140 est relativement restreinte. Donc ça implique l'exploitation des infrastructures, notamment en raison des besoins différents de chacune des différentes entités. En fait, le problème, c'est que CarPostal devrait normalement grandir si on veut prendre le tournant énergétique et en fait encourager les Services publics et cette parcelle risque de se retrouver vraiment trop petite très rapidement.

Il y a un impact indéniable qui aura lieu sur les habitants des Moulins, en tout cas, et aussi les habitants jusqu'à Pierre-de-Savoie. En fait, la relocalisation de CarPostal inclut des activités liées à des véhicules lourds et risque de créer des nuisances importantes pour les habitants des alentours, notamment en

termes de bruit, de pollution et d'augmentation de trafic. Bien que des études de mobilité aient été réalisées, elles ne garantissent pas une absence totale d'impact sur la qualité de vie des riverains. On a demandé, avec ma Collègue de minorité, un plan de circulation. On n'a toujours pas de plan de circulation et on pense que c'est un problème de développer un projet tel quel sans plan de circulation et sans avoir une vision claire de où va passer le trafic, où il sera reporté et quel impact il aura sur les rues adjacentes.

Nous pensons aussi que les alternatives ont été insuffisamment étudiées. En fait, bien que le préavis mentionne des études de faisabilité, nous estimons que d'autres alternatives de ce projet n'ont pas été suffisamment explorées. Il pourrait exister d'autres sites plus adaptés à la relocalisation de ces Services, avec un impact moindre sur les finances de la Commune et sur la qualité de vie des habitants. Le fait de concentrer plusieurs services sur un même site, sans prendre en compte les possibilités de répartition de modularité, limite la flexibilité d'adaptation aux besoins du futur. On a aussi en fait la parcelle qu'il faut changer, c'était une parcelle d'utilité publique mais qui était pour le sport et qu'il faut aussi changer d'affectation.

Donc voilà, c'est aussi pour toutes ces raisons que j'encourage ce Conseil communal à refuser ce préavis.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Notre groupe Vert'libéral est également très partagé sur ce sujet, donc il y aura aussi un vote un peu panaché dans notre groupe. Ce qui est sûr, en tout cas, je crois que tous les Conseillers ici peuvent l'admettre, c'est que le No Man's Land, actuellement situé entre les voies CFF et les terrains de sport, la patinoire, sont absolument déplorables. Ça fait des années que cette zone de n'importe quoi existe, et je crois qu'il est temps de faire quelque chose. Donc, pour revenir à la parcelle des Isles, on est assez partagé sur ce sujet et ça se reflétera dans nos votes.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Tous ceux qui ont suivi l'épisode qui concernait les Parties savent à quel point les choses sont compliquées à Yverdon. Et on voudrait évidemment tous qu'on fasse quelque chose avec Gare-Lac, mais je ne suis pas certain que la solution d'aller de l'autre côté de la Ville résoudra tout.

Je remercie Mme GILLIÉRON d'avoir donné quelques chiffres en termes de circulation. Et un de ces chiffres m'a fait presque peur. C'est d'imaginer que l'on pourrait envoyer 350 mouvements supplémentaires à la rue d'Orbe à l'heure actuelle. Et je dis pourquoi. Je suis déjà intervenu il y a un certain temps sur la difficulté de cohabitation dans cette rue, par exemple pour les cyclistes.

Il y a trois choses qui manquent dans cette histoire. Nous n'avons toujours, comme l'a dit M. VILLARD, pas de plan directeur des Transports publics et des TIMs. Et avec cette histoire-là, un plan directeur des Transports publics aurait vraiment toute son importance.

Deuxièmement, on n'a toujours pas résolu, après avoir mis en sens unique le goulet des Casernes, le retour qui était prévu par la rue d'Orbe. Le jour où on voudra aller jusqu'au bout de ce projet, on va se trouver complètement coincé.

Et enfin, dans le cadre du plan d'agglomération 5 qui était à la consultation actuelle, il y avait une fiche qui concernait le réaménagement de la place Bel-Air, précisément, rue d'Orbe, rue de Neuchâtel et cette fiche a été retirée parce qu'elle n'avait pas pu avancer suffisamment et qu'il fallait d'une certaine façon la reformuler.

Donc, à mon avis, on va vers une saturation de plusieurs tronçons. Ainsi, par rapport à un crédit d'étude, et Mme RYTZ a justifié le pourquoi de ce montant élevé, moi, j'accepterais sans autre qu'il y ait une partie de ce crédit qui soit votée pour qu'on aille au bout de l'étude qui concerne effectivement tous les problèmes de mobilité qui vont être liés à ça. Et lorsqu'on aurait fait cette étude, je n'aurais aucun problème à ce que l'on puisse envisager, évidemment, pour que la réponse ait été favorable. Merci pour votre attention.

M. le Conseiller Juan RAMIREZ :

Il me semble que nous exagérons vraiment les chiffres, qu'on leur fait dire un peu ce qu'on veut. En tout cas, à la commission dont je faisais partie, on nous les a transmis. A la sortie de ce dépôt, ça va augmenter le trafic dans un sens de 4,5% et dans l'autre sens de 3%, en fait de 8%. C'est des chiffres du style 500/11'000 pour se rendre compte.

Ces bus vont sortir le matin vers 6h du matin ou même avant, 5h, pour prendre les services et vont rentrer tard le soir. Et puis il ne faut pas non plus oublier que plus aucune compagnie maintenant n'achète des bus diesel, on achète des bus électriques. Donc le problème écologique est réglé et le problème du bruit est réglé. Je comprends que personne n'a envie d'avoir un dépôt près de chez lui. Mais en fait, ce qu'on est en train de voter, c'est si on veut faire avancer une fois le quartier Gare-Lac ou pas. Donc voilà, c'est ça qu'on est un peu en train de voter.

M. le Municipal François ARMADA :

Nous allons nous répartir les réponses par rapport aux différents points qui ont été évoqués avec ma Collègue, la Municipale Carmen TANNER.

Je commencerai donc par peut-être l'état du parc immobilier et ça a été évoqué brièvement, mais c'est vrai que les entités concernées par le projet de délocalisation occupent aujourd'hui des infrastructures qui ne répondent plus aux exigences actuelles, mis à part le bâtiment administratif du SEY, qui est plus récent, que ce soit en termes de fonctionnalité, de normes énergétiques ou d'organisation de l'espace.

Plusieurs de ces infrastructures, la villa rose pour ceux qui connaissent, le garage communal, les locaux du chantier communal pour MEI, présentent des états vétustes tandis que d'autres, les bureaux dans les containers de MEI ainsi que le tunnel de stockage du SEY ont toujours été conçus comme des solutions provisoires et ne permettant pas d'assumer une fonction pérenne et optimale des Services.

Depuis plus de 20 ans, la stratégie d'entretien et de développement des infrastructures des Services MEI et SEY repose sur une approche temporaire. Les investissements ont été limités en raison de l'anticipation d'un projet de délocalisation qui devait aboutir. Cette situation entraîne une dégradation progressive des infrastructures, accentuant la nécessité de trouver à moyen terme une solution pérenne qui s'inscrirait dans le cadre du crédit d'études qui est demandé ce soir.

La situation de CarPostal illustre les mêmes problématiques. Le parc actuel présente un état qui ne correspond plus aux exigences d'exploitation. De plus, le manque d'espace pour les vestiaires et les locaux de pause des chauffeurs constitue un problème majeur. Ces derniers sont contraints de stationner sur l'interface de la gare et d'utiliser les locaux de La Poste pour leur pause, ce qui n'est ni optimal ni viable sur le long terme.

L'ensemble des points mentionnés ainsi que les résultats de l'étude de faisabilité met en évidence la nécessité à moyen terme de toute façon de pouvoir proposer des nouveaux locaux pour les trois entités.

Je profiterai peut-être de poursuivre avec le changement d'affectation et l'impact sur le sport. Donc le changement d'affectation, la parcelle numéro 140 d'une superficie de 17'500 m² est actuellement affectée aux infrastructures sportives pourrait être valorisée afin de mieux répondre aux besoins actuels de la Commune. Cette délocalisation permettrait d'accueillir les services SEY et MEI, ainsi que l'entité CarPostal, libérant ainsi le site de l'Ancien Stand. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques de la Ville en matière d'aménagement du territoire et de développement urbain en direction du lac.

Une stratégie cohérente pour les infrastructures sportives. La Commune a défini une stratégie pour le développement des infrastructures sportives privilégiant les pôles existants, des Rives et des Isles, ainsi que l'aménagement d'installations sportives dans le cadre des espaces scolaires, post-scolaires et de loisirs. Cette approche permet d'optimiser les investissements et de concentrer les efforts sur des espaces existants déjà structurés. Le pôle des Rives pour lequel la priorité est donnée à la rénovation, l'optimisation et la mutualisation des infrastructures existantes, patinoire, piscines, stade, terrain d'athlétisme. Cette situation idéale entre le lac, avec la plage, et la Ville, proche de la gare, est un atout

majeur pour la politique sportive yverdonnoise.

Le pôle des Isles est composé de la salle omnisports, du terrain des Vuagères, sur lequel se déroulent des travaux actuellement, du terrain de foot des Isles, ainsi qu'à court terme, un projet de réaménagement de l'espace en enrobé, utilisé actuellement comme terrain de basket, comprenant de nouveaux aménagements multisports de plein air.

Par ailleurs, la Ville prévoit l'extension des infrastructures sportives en lien avec la construction de nouveaux établissements scolaires et post-scolaires, comme la future salle de sport du Collège de la Passerelle, qui renforcera l'offre à destination des élèves et des clubs locaux.

Dans le cadre d'une vision moderne du sport accessible à tous, la Commune s'engage à favoriser la pratique sport pour tous en développant des infrastructures fixes ou mobiles dans les espaces publics, les parcs et les cours d'école. Cette démarche vise à encourager la pratique sportive en dehors des cadres institutionnels, à favoriser l'accessibilité aux activités physiques pour toutes et tous et toutes les générations, à optimiser l'utilisation de l'espace urbain en répondant aux besoins actuels. Dans cette perspective, le maintien d'une affectation sportive pour la parcelle numéro 140 n'est pas pertinente. Aucun projet majeur n'y est prévu et la planification actuelle assure déjà un équilibre dans le développement des équipements sportifs. Il est donc opportun de redéployer cet espace pour d'autres usages prioritaires aux Services de la Commune. Merci de votre attention.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Alors je vais revenir sur différents éléments, différentes thématiques que je vais détailler, je n'espère pas trop longuement, mais quand même, puisque certaines choses méritent d'être clarifiées.

Tout d'abord, autour des sites alternatifs et de ce que qualifie le rapport de minorité comme étant insuffisamment étudié, donc des sites alternatifs insuffisamment étudiés, la Municipalité prend acte de cette affirmation tout en constatant l'absence de propositions concrètes de la minorité. Cela étant dit, permettez-moi de rappeler que 21 sites ont été, dans un premier temps, étudiés en 2019 déjà à l'échelle de l'agglomération. Rappelons qu'une analyse de variantes a ensuite été étudiée, puis présentée à une commission du Conseil communal le 30 mars 2021, et enfin que les conclusions ont été retranscrites dans le rapport de cette dite commission pour cette variante des plus prometteuses. Et qu'au final, cette commission, tout comme le Conseil communal, a été convaincue que le site des Isles restait la meilleure option, préavis qui avait été très largement soutenu lors du Conseil communal de 2021 et d'ailleurs très largement soutenu à droite.

Depuis le préavis 21.01, nous avons encore étudié plus finement des sites comme Verdan, le PST et les Isles et le constat reste le même, c'est ce dernier site qui reste le meilleur des sites pour accueillir nos infrastructures.

Un point maintenant autour de Gare-Lac, d'entrée de jeu, ou très rapidement dans mon déroulé. C'est inquiétant. J'entends un wording qui est inquiétant dans ce débat qui n'a pas eu lieu dans le débat de 2021. Il n'y avait pas de remise en cause de Gare-Lac. Et c'est un fait nouveau. C'est un nouveau wording qu'on entend. On refuse la croissance de la Ville ou on résume à quelque part qu'on ne veut pas une Ville qui change. Et j'y vois plusieurs problèmes.

Le premier problème, le plus gros problème, c'est l'importance de la constance en politique. J'aimerais rappeler ici que Gare-Lac est une pièce stratégique en termes territorial et on a eu plusieurs jalons de validation. 2013 : le PDL Gare-Lac est discuté au sein de ce Conseil communal et validé. Il a d'ailleurs été amorcé dans les discussions en 2007. Différents projets d'agglomération ont validé l'inscription Gare-Lac dans nos planifications, soit le PA1, le PA2, le PA4, et ce sera encore le cas dans le PA5. Pour le PA1, on le mentionne 14 fois. En 2016, vous avez validé un préavis général sur les crédits d'études pour l'élaboration des différentes études de plans d'affectation à Gare-Lac. En 2018, vous avez validé un préavis sur Front-Gare. En 2021, ce Conseil communal a aussi validé le préavis crédit d'étude pour les Isles. Bref, plusieurs jalons de validation se sont faits jusqu'à maintenant sur cette même thématique, avec toujours cette même perspective, finalement resserrée toujours plus sur les Isles.

J'aimerais dire aussi que ça a traversé les différentes tendances politiques. Plusieurs Municipaux se sont

enchaînés autour de ces différentes planifications, autour de Gare-Lac puis des Isles, avec M. le Municipal TREYVAUD, Mme la Municipale Marianne SAVARY, Mme la Municipale Gloria CAPT, et moi maintenant. Que ce soit une Municipalité de gauche ou de droite. Bref, il y avait, il y a une unanimité sur ce fait, ce côté transpartisan autour de Gare-Lac. C'était un socle, je le parle en passé, parce que certains ici, dans le rapport plutôt de minorité, ont ouvert une brèche sur une fondation que beaucoup estimaient solide et que personne n'a remis en question depuis 10 à 15 ans de discussions.

Alors pourquoi ? Pourquoi ? J'aimerais dire, j'aurais admis à quelque part s'il y avait eu des faits nouveaux. Par exemple, une croissance effrénée d'Yverdon où on voit des milliers de personnes dans un laps de temps très court, comme à Bulle, on a vu Bulle se construire de manière très fortement, et où, à quelque part, le seuil de tolérance de ce qui est nouveau est atteint. Non, ce n'est pas le cas, nous n'avons pas beaucoup bougé en termes d'habitants. Même perdu à un moment donné, ça a été thématiqué, puis là on remonte gentiment. Pourquoi toujours ? Alors je me pose la question, est-ce que c'est parce que c'est des campagnes préélectorales ? Je ne sais pas. Mais il y a des risques avec des changements de cap comme celui-ci. C'est qu'on joue avec le feu, et le feu c'est une administration et des partenaires, notamment cantonaux, qui ne savent plus sur quel pied danser potentiellement, si ce wording prend un peu trop d'ampleur.

Et là j'ai cette vision, j'ai regardé récemment avec ma fille les douze travaux d'Astérix et vous savez ce passage de la maison qui rend fou où finalement on valide quelque chose mais non il faut le certificat B12 etc. puis on défait quelque chose qui était fait. Attention à ces visions où on tourne en rond, là nous avons avancé par pas solides qui ont été à chaque fois validés par votre Conseil.

Le deuxième problème que je vois c'est cette remise en question va à l'encontre de notre développement et notre rôle de Ville-centre, parce que nous sommes une Ville-centre qui a le statut d'accueillir des nouveaux habitants dans la planification cantonale, dans cette stratégie cantonale. Ce statut, c'est d'ailleurs l'atout qu'on actionne pour garder les hôpitaux, l'hôpital, les eHnv. Nous sommes aussi, avec Gare-Lac, le deuxième site stratégique du Canton, l'autre étant Malley. Nous avons d'ailleurs un accord-cadre avec le Canton qui nous aide financièrement à développer cette zone.

Et puis finalement, Gare-Lac s'inscrit dans une cohérence territoriale que d'aucuns ne remettent en question, soit de placer des habitants dans le centre, à la place de friches urbaines, proches de toutes les commodités, transports publics, services, centres-villes, proches du lac, proches de tout. C'était d'ailleurs une carte de visite exceptionnelle.

Autre chapitre, il est mentionné qu'il y a un problème d'affectation sur le site. Le rapport reproche un problème de compatibilité légale liée à l'affectation actuelle qui est susceptible de générer des retards si la question n'est pas résolue de manière claire et anticipée, comme le relève le rapport de minorité. Il est avancé que le Canton pourrait contester le projet. Alors oui, comme le relève le rapport de minorité, tout comme le préavis, l'affectation du sol n'est pas en adéquation avec le projet. Cela dit, cette situation est bien connue, elle a été anticipée. Le Canton a déjà rendu un avis préliminaire favorable en juillet 2020, déjà, dont les conclusions exprimées à l'indicatif présent, mais pas au conditionnel, qui sont les suivantes : les thématiques peuvent être traitées conformément au cadre légal, le projet peut ainsi poursuivre la procédure LATC.

Pour ce qui est de l'anticipation, nos deux Services URB et BAT travaillent main dans la main pour mener en parallèle et non successivement les procédures d'affectation et de construction. Cette manière de procéder permettra de délivrer des autorisations de construire dès l'entrée en force du PA. Les risques juridiques existent, ils sont connus, mais inhérents à tout projet. Ce qui semble le plus probable en termes d'affectation, c'est qu'il y aura potentiellement deux périmètres dans le même secteur, un pour une zone d'activité pour CarPostal et une zone d'utilité publique pour nos Services.

Concernant la mobilité, encore un peu de patience, mais ça me semble être un chapitre important, sur les nuisances autour de la mobilité. J'aimerais relativiser quelques éléments. Tout d'abord, le premier point. Selon le complément de mobilité que nous avons transmis à la commission, on peut résumer que le projet génère 850 trajets journaliers, tous véhicules confondus. Avec dans le détail, pour MEI et SEY, 180 véhicules collaborateurs et visiteurs, 370 véhicules professionnels, dont 15% de poids lourds, ce qui fait 55 véhicules poids lourds. Pour CarPostal, 180 véhicules collaborateurs, 65 bus, plus 15 autres véhicules professionnels. Bref, on arrive à 810, qu'on arrondi toujours en termes de véhicules à 50 au-

dessus, soit 850 trajets journaliers.

Autre point, on peut résumer que le trafic des Isles serait réparti assez uniformément entre l'ouest et l'est de l'avenue des Trois-Lacs, excepté pour les 65 bus de CarPostal qui partent tous en direction du Nord pour rejoindre l'avenue d'Orbe et afin d'arriver à la gare. Au niveau prospectif, on peut résumer qu'en 2030, il n'y aurait pas de temps d'attente aux giratoires le long de l'avenue des Trois-Lacs et de l'avenue Kiener. Bref, l'infrastructure prévue, l'APA, absorbe ceci.

Deuxième point, pour relativiser le projet, on pourrait dire qu'en 2022, le trafic journalier moyen sur l'avenue des Trois-Lacs était de 9'500 véhicules par jour. A l'horizon 2030, le trafic journalier moyen s'élèverait à environ 12'000 véhicules par jour, plus 2'500 véhicules par jour, soit. C'est un scénario relativement pessimiste qui intègre tous les PAs en projet, ainsi que la réalisation complète de l'APA qui occasionnerait du trafic de transit. Les Isles représentent donc moins d'un tiers de l'augmentation du trafic projeté sur l'avenue des Trois-Lacs en 2030 et moins de 10% du trafic total à l'horizon 2030, alors que ce projet relève d'un intérêt public prépondérant.

Troisième point, pour donner un ordre de grandeur sur cette situation à venir le long de l'avenue des Trois-Lacs, ce trafic journalier moyen est estimé légèrement inférieur au trafic mesuré en 2022 sur le chemin de la Sallaz, soit 12'900 véhicules selon l'étude de Citec que nous avons pu présenter à ladite commission.

Bref, en conclusion, sur les aspects de mobilité, le trafic généré est faible. L'APA joue son rôle d'absorber ce trafic. Beaucoup de véhicules concernés seront électrifiés d'ici là. Autre point aussi, le report de charge sur les rues de Roger-de-Guimps et de Graveline sera faible. Et l'autre point, c'est que les charges se concentrent, comme il a été dit par un de nos collègues Conseillers, c'est que la charge se concentre le matin, tôt et le soir. Bref, on pourrait presque dire qu'un Jumpark créerait plus de charge de trafic que ceci.

Ensuite, autour de l'impact environnemental et des nuisances potentielles. Autre chapitre. Le rapport de minorité pointe les nuisances du projet, soit les bruits et les trafics, comme il a été dit. Il arrive à la conclusion que les projets ne s'inscrivent pas dans une politique de développement durable, respectueuse des attentes des citoyens en matière d'espace vert et de tranquillité. J'aimerais dire ici qu'on n'est pas en train de construire une centrale nucléaire. Néanmoins, la Municipalité est consciente qu'un tel projet génère des impacts environnementaux et des nuisances pour le voisinage et elle prend ses responsabilités pour limiter autant que possible. Notre étude de circulation nous montre que le réseau routier est adapté, comme je l'ai dit, pour planifier, et montre aussi que les impacts sonores s'inscriront dans les limites fixées dans le cadre légal.

De plus, pour aller au-delà du minimum légal, nous organisons un concours avec des exigences environnementales élevées. J'aimerais relever aussi que les études bruits se font en cours d'élaboration du plan d'affectation afin de tenir compte de l'effet des formes urbaines construites. En fonction de la disposition des bâtiments, des entrées, des aires de manœuvres, la diffusion du bruit peut être alors très différente. Il serait donc prématuré de développer ces études à ce stade, elles feront pleinement partie de la suite du processus, comme nous le faisons pour chaque plan d'affectation.

Et il faut aussi contextualiser ces nuisances. Bien qu'occupée par un champ actuellement, la parcelle en question n'est pas une zone agricole. Depuis 1992, elle a été affectée en zone à bâtir, autorisant l'aménagement de terrains de sport en plein air. Ce type d'installation occasionne des nuisances pour le voisinage, du bruit, des trafics, de la pollution lumineuse. Bref, de toute façon, il y aurait eu quelque chose. De toute façon, il y aurait eu des nuisances. Elles auraient été peut-être potentiellement beaucoup plus élevées que ce que nous projetons maintenant. C'est ce qu'il faut retenir de cet état et de ce que nous vous présentons aujourd'hui. Le projet des Isles se caractérise aussi par un trafic ponctuel, avec des mouvements concentrés aux horaires de début et de fin de journée. De plus, les véhicules électriques, ça, je l'ai déjà dit, seront d'ici 2028 beaucoup plus élevés qu'ici, qu'actuellement.

En matière de durabilité, j'aimerais aussi rajouter que ce projet a pour but d'assurer la pérennité des services essentiels pour la population yverdonnoise et dont les limites sont aujourd'hui atteintes à l'Ancien Stand, CarPostal développera un dépôt adapté à une flotte 100% électrique. Pour la

Municipalité, il s'agit bien d'une approche responsable et durable.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs, j'aimerais dire que la parcelle 140 est une localisation pertinente. Premier point, le terrain appartient à 100% à la Commune. Cela permet une maîtrise totale des procédures et d'exploiter la valorisation foncière du terrain pour acquérir le terrain détenu par La Poste à l'Ancien Stand, vous l'avez compris, donc de faire cet échange. Deuxième point de conclusion, c'est déjà une zone à bâtir. Le changement d'affectation est beaucoup plus facile à réaliser sous l'angle de la légalité. Rappelons que l'avis préliminaire cantonal est favorable, à contrario d'un autre site en zone agricole, par exemple les Parties. Troisième point de conclusion, la surface de la parcelle, sa géométrie et sa topographie sont totalement adaptées au programme envisagé. Cela a déjà été vérifié moult fois dans les différentes études que nous avons pu vous présenter en 2021 et maintenant. Quatrième point de conclusion. Les voies de desserte sont correctement dimensionnées pour absorber la génération de trafic. Le potentiel de l'APA est totalement exploité. Cinquième point de conclusion. Le voisinage direct se retrouve sur deux des quatre côtés de la parcelle. Cela donne de la marge de manœuvre pour garantir une intégration architecturale et paysagère optimale, notamment depuis les quartiers des Moulins et des Isles. Cette recherche de qualité sera vérifiée par l'établissement d'un concours d'architecture.

Bref, Mesdames et Messieurs, les doutes de 2021, qui ont été parfois soulevés dans les débats, sont maintenant bel et bien levés. Il est temps d'aller de l'avant avec Gare-Lac, avec le projet des Isles, depuis 5 ans maintenant et d'avoir des infrastructures correctes pour nos Services et notre partenaire CarPostal. Merci de votre attention pour cette longue intervention, je conçois.

M. le Municipal François ARMADA :

Je compléterai par rapport au traitement des nuisances. Le premier volet a été évoqué sur ce qui sera pris en compte dans le cadre de la procédure. Les nuisances que peut occasionner un tel projet ont été identifiées dans l'étude de faisabilité. Vous trouverez d'ailleurs dans le document du préavis un volet qui s'intitule « contexte de voisinage ». Ce document a été intégré aux réflexions, il se schématise entre autres en page 3 du préavis et ces informations sont reprises dans le cadre du cahier des charges du concours afin que les réponses architecturales des concurrents répondent à la problématique des nuisances sonores, mais aussi par rapport à l'intégration visuelle du projet dans le site. Il est évident que l'évaluation de la qualité des réponses apportées par les concurrents dans le cadre des projets qu'ils rendront prendra bien évidemment en compte la qualité de traitement du volet nuisance sonore ainsi que de celui de l'intégration architecturale et visuelle. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, ayant entendu la réponse de Mme la Municipale, j'ai d'abord été enchanté de voir que nous avons des points de convergence et je me suis dit qu'elle avait dû lire le journal pour tous et qu'elle s'inquiétait effectivement qu'il était peut-être important de faire durer des projets au-delà d'une législature. Le problème, il en est que cette Municipalité a détruit tous les projets de la précédente législature sauf celui-là. Et le problème est que, évidemment, en termes de respect des contrats, c'est inquiétant par rapport aux partenaires privés. Dans le cas de celui-là, la question ne se pose pas puisque tout est sur un terrain public et donc il n'y a pas de partenaires privés qui ont engagé de l'argent. Rien ne nous empêche de changer.

Les doutes qu'il y avait en 2021 sont encore plus prononcés parce que je vous rappelle que ce terrain est un terrain inondable et qu'il était prévu d'acheminer des grandes quantités de terre. Qui devaient être les terres provenant de la construction du parking. Et comme on ne construit plus de parking, ou on ne sait pas, en tout cas cette Municipalité ne veut pas et maintenant elle veut nous construire des silos, et bien on n'a plus de terre pour compenser sur ces terrains inondables.

Je pense que les habitants des Isles et des Moulins apprécieront la note d'humour quand on nous a expliqué que les nuisances d'une gare de bus et d'une zone industrielle de Services de travaux pouvaient être inférieures à celles d'un terrain de sport. Je ne suis pas certain qu'ils partagent cet avis. Je pense d'ailleurs que les gens préfèrent avoir des places de jeux à côté de chez eux que des usines. Et ça, surtout pour une Municipalité qui a fait sienne la promotion des espaces à 5 minutes et des petits espaces verts. Comme ça, je peine à comprendre la logique derrière cet argument.

Maintenant, je pense que, bon, bah oui, on aura, c'est bien, peut-être que le trafic va s'électrifier et on aura des véhicules électriques. Ok, mais on le dit depuis le début. Sauf que, vous sortez ces arguments quand ça vous arrange. Parce que, dans le cas du plan d'Agglo et du plan climat yverdonnois, il n'est pas tenu compte que le fait que les véhicules soient électriques ou pas. On veut abolir le transport individuel. Tout le transport individuel doit être éliminé, qu'il soit électrique ou pas. C'est la différence avec le plan climat vaudois, qui lui, ne fait pas d'une lutte contre le transport individuel, donc contre la liberté, son cheval de bataille. Donc, désolé de ne pas croire à votre sincérité dans ces arguments.

Je pense qu'aujourd'hui, le réel objectif derrière ce quartier, c'est de créer un quartier de gentrification pour attirer de nouveaux habitants à Yverdon, des pendulaires qui font partie de la clientèle électorale de cette majorité et qui cherchent des logements près des gares. Mais ça se fait au détriment des habitants d'Yverdon, que pour moi, je me préoccupe plus des gens qui habitent ici que de ceux qui n'y habitent pas encore. Et quelle que soit finalement leur position politique et je pense aujourd'hui que ce projet est à combattre et j'appellerai de toute façon, s'il le faut, à faire un référendum contre ce projet.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Mme TANNER a défendu avec beaucoup d'enthousiasme et de manière extrêmement exhaustive l'ensemble de ce dossier. Il n'en reste pas moins qu'avant Mme TANNER, j'ai fait des remarques au sujet du trafic à la rue d'Orbe. Et s'il est vrai qu'un bus électrique n'apporte pas de grandes nuisances sur le plan du CO², il occupe néanmoins de la place sur une rue. Et à l'heure actuelle, Mme TANNER dit que l'APA rendra pleinement sa fonction, il sera pleinement utilisé. Le problème c'est que ce n'est pas sur l'APA que ces véhicules se déplaceront lorsqu'ils traverseront la rue d'Orbe.

Donc les questions ou les problèmes que je soulevais concernant l'absence de plan directeur, de TIM, l'absence de résolution des histoires de goulets uniques, sens uniques et tout, ce n'est toujours pas réglé ça. Et je pense que ce n'est pas sur l'APA que se joueront les problèmes. D'ailleurs, à l'heure actuelle, nous avons le plan d'agglomération 5 qui est à l'enquête. Enfin, pas à l'enquête, mais en consultation. Et dans ce plan, il y a deux fiches. C'est la fiche A75 et A77, je n'ai pas le moyen de vous les projeter ici, qui traitent de ce qui se passe dans la région du pont de Montagny et de l'arrivée précisément de la rue Kiener sur Treycovagnes. Ce seront donc des nœuds très importants, à preuve que maintenant, il y a une fiche qui se préoccupe de cette arrivée du trafic qui vient par la rue Kiener sur la rue de Treycovagnes. Je pense que ce seront des enjeux majeurs, tout comme l'est la place Bel-Air, et que ça ne sera pas si simple de les résoudre.

Alors la première chose, puisqu'on dit toujours qu'il faut faire des choses à l'avance pour pouvoir réaliser d'autres après, c'est de terminer l'APA pour que l'APA puisse effectivement apporter des améliorations dans la fluidité du trafic en Ville. Puis ensuite, il faut une étude tout à fait sérieuse où il faut aligner les bus sur la rue d'Orbe pour voir si effectivement c'est possible de faire circuler les bus dans les deux sens dans cette rue.

Et puis, il y a également des plans qui vont être mis à l'enquête publique. Et s'il y avait des oppositions par rapport à ce que la DGMR ou l'OFROU peuvent bien dire sur l'amélioration ou les aménagements de certains carrefours, eh bien on ira peut-être à des oppositions et avec toutes les difficultés qui seront liées à ça.

Donc, une fois de plus, je répète, j'aimerais bien que l'étude concernant la mobilité soit faite jusqu'au bout et pas simplement sur ce qui se passera sur l'APA, mais également sur tout ce qui se passera sur toutes les dents du peigne qui vont être utilisées, dont je rappelle qu'on a souhaité qu'elles soient à 30 km/h et on voudrait faire passer des véhicules qui sont des véhicules de transports publics qui devraient en principe amener les gens rapidement en Ville. Mais je m'arrête, il y a un grand problème de mobilité à Yverdon qu'il faut avoir le courage de prendre en face. Merci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Peut-être pour amener quelques éléments de contexte sur la stratégie de mobilité qui a été soulevée par M. RAMCHURN, mais aussi par vous M. COCHAND. Il y a effectivement depuis le concept TIM d'Agglo-Y, donc depuis 2015, la nécessité qu'il y ait des mesures d'accompagnement, des mesures de circulation, pour éviter que dès l'ouverture de l'APA Sud, il y ait un report qui se fasse sur les quartiers

résidentiels tels que les Isles, que Général Guisan, Kiener, mais aussi le pont de Montagny.

Ces mesures ont été intégrées dans le concept TIM, dans la carte des mesures du PA4 aussi. Elles figuraient déjà comme des mesures d'accompagnement à l'ouverture de l'APA Sud. Il y a eu un retard pris dans la réalisation des mesures d'accompagnement en lien avec l'APA Sud. La Municipalité a tenté de corriger cela en soignant profondément les mesures d'accompagnement dans le PA5. Elle a inscrit toutes les mesures d'accompagnement en lien avec l'APA Sud pour préserver le secteur Sud et le secteur Ouest en lien avec l'APA Ouest.

De ce fait, elle a également fait en sorte que les horizons de réalisation des mesures de circulation soient coordonnés avec les plans de quartier, secteurs d'urbanisation tels qu'Ancien Stand ou secteur des Isles. C'est tout le but du projet d'agglomération, c'est de coordonner les mesures d'urbanisation et les mesures de transport.

Et donc, on va travailler conjointement, de manière coordonnée, entre le plan de quartier du secteur des Isles, les études de mobilité dans ce secteur-là et faire en sorte que les problèmes qui ont été soulignés, identifiés en 2015 et à l'ouverture de l'APA Sud ne se reproduisent pas, ou en tout cas, on fera tout pour que ça ne se reproduise pas, et on fera en sorte aussi que les mesures d'accompagnement soient faites en même temps que l'APA Ouest, ou le secteur des Isles, ou la rue de l'Ancien Stand. C'est vraiment l'objectif.

Juste pour revenir sur un élément qui a été dit tout à l'heure par rapport à une stratégie de politique qui va à l'encontre des voitures, je rappelle quand même que dans le projet d'agglomération 5^{ème} génération, nous avons inscrit un objectif de diminution des kilomètres parcourus de moins 30% d'ici à 2050, ce qui est un objectif pragmatique et réaliste, beaucoup moins sévère et strict que le PA4 qui avait été réalisé et validé il y a déjà quelques années. Ce qui permet de prendre en compte le contexte du Nord vaudois, le contexte aussi central par rapport à une politique multimodale. Je vous remercie.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Sur les propos amenés par M. le Conseiller RAMCHURN, moi je vais vraiment avoir comme politique de ne plus rien laisser passer comme foutaise, comme baratin, etc. J'aimerais revenir sur deux choses. La première, vous avez parlé du caractère inondable de cette zone. Vous avez aussi dit que c'était le seul projet où il y avait une forme de continuité entre les Municipalités. C'est faux. Et je vais le dire avec plusieurs synonymes. Ce sont des baratins, des foutaises, des bêtises, du pipeau, des boniments, de la logorrhée. Bref, c'est votre avis. Ce sont des paroles sans fondement, sans fait.

Maintenant, autre point, sur la gentrification que vous prévoyez, là aussi, selon votre opinion, votre avis, sur aucun fondement, j'aimerais vous rappeler que Gare-Lac, tout le secteur, et là, je ne parle pas pour vous, M. le Conseiller, mais pour ceux qui nous écoutent, qu'ils aient des faits, c'est qu'en fait, tout Gare-Lac, cette zone où il y aura près de 3'000 personnes attendues, 50 % des terrains communaux seront affectés à des LUPs. Qu'est-ce que c'est que des LUPs ? C'est des logements d'utilité publique. Ça peut être des logements à loyer modéré, des logements à loyer abordable. Bref, ce sont des logements hors des marchés spéculatifs. Parce que nous partons du principe, et ce fait a été déjà validé en 2013, nous partons du principe, votre Municipalité, jusqu'à maintenant que se loger est un droit, et elle l'offrira dans le cadre des projets de plan d'affectation de Gare-Lac. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire pour surtout les gens qui nous écoutent.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je remercie la Municipalité pour ses réponses, j'y invite à deux questions distinctes. Premièrement, j'ai entendu que le PA4 avait été validé, alors j'en profite pour savoir exactement quand et comment il a été validé.

Et puis concernant Mme la Vice-syndique qui nous a expliqué finalement, alors si j'ai bien compris quand on n'est pas d'accord avec elle ce sont des opinions et son avis est une vérité. Bon alors je pense que nous avons tous des opinions, on a le droit d'être différent et quand on pense que sa propre opinion est une sorte de vérité au-dessus de tout, c'est qu'on fait partie des gens qu'on peut catégoriser dans les

fanatiques. Alors, ce serait bien, peut-être, d'accepter dans un débat démocratique...

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je vous remercie de mesurer vos propos, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, oui, non, mais je pense que Mme la Co-syndique devrait mesurer les siens. Vous auriez dû l'avertir avant de m'avertir. Je pense que ses propos étaient graves. Et je pense qu'aujourd'hui, nous avons absolument le droit de ne pas être d'accord et de s'écouter. Et sans tout de suite monter sur ses grands chevaux parce que les gens ont des opinions différentes. Nos opinions sont différentes et nous avons le droit d'avoir des opinions différentes. C'est dans une démocratie.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

M. RAMCHURN, je vous propose de relire une nouvelle fois le communiqué de presse du 2 février 2024 qui relaie toutes les informations liées au processus de validation du PA4, donc il y a une année que nous avons déjà communiqué tout le processus de validation et je vous propose de revenir à l'objet de notre discussion d'aujourd'hui qui est le préavis 24.23 PR. Je vous remercie.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Rapidement, pour répondre à M. le Conseiller RAMCHURN, juste faire bien la différence entre opinion et fait. Je suis venue avec des faits. 50% de LUPs, ce n'est pas de la gentrification. Voilà aussi pour votre éducation démocratique. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Je voulais exactement dire ce que Mme Tanner vient de dire, donc je retire ma demande.

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.23PR est accepté par 52 oui, 20 non et 8 abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

*Demande de
référendum spontané*

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, est-ce que je peux avoir un petit peu de silence, s'il vous plaît ? Merci Mme la Présidente. Pour la bonne forme, et pour ne pas qu'on m'accuse plus tard d'avoir fait exprès de louper ce moment, même si je ne sais qu'il n'y a aucune chance et que je l'aurais loupé pour le plaisir d'aller au contact de la population, récolter 3'000 signatures, je demande qu'on mette au vote, même si j'ai peu d'espoir, le référendum spontané selon l'article 98 de notre règlement du Conseil, afin que la population yverdonnoise ait le dernier mot sur ce sujet.

*Discussion
s/référendum spontané*

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci M. le Conseiller. Nous sommes en présence d'une demande de référendum spontané selon l'article 98 de notre règlement. Cette demande est-elle appuyée par 5 membres au moins ? C'est le cas, donc j'ouvre donc la discussion sur cette demande de référendum spontané.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La demande de référendum spontané est refusée par 55 non, 18 oui et 7 abstentions.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Donc, je prends acte que ce Conseil communal a décidé de priver les Yverdonnois d'avoir le dernier mot, d'exprimer démocratiquement leur soutien à ce projet, ce qui aurait, s'il croyait que la population le soutient, effectivement, aurait été un gage de confiance envers elle. Et donc j'annonce que je lancerai un référendum avec et que j'invite les gens intéressés, les habitants du quartier à entrer en contact, je mettrai des choses sur mon site et puis ce sera un nouvel épisode de communion avec les Yverdonnois que la récolte de signatures.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les études nécessaires pour la relocalisation des Services communaux MEI et SEY ainsi que du transporteur CarPostal sur la parcelle communale n° 140 au lieu-dit « Les Isles » et à entreprendre la procédure d'affectation d'une fraction de la parcelle n° 140.

Article 2 : Un crédit d'étude de CHF 4'775'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 39030.24 « Crédit d'étude relocalisation des services MEI-SEY et CarPostal » et amortie en 10 ans.

**10. PRÉAVIS
N° PR24.27PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 5'500'000.- CORRESPONDANT A UNE PARTICIPATION DE LA VILLE D'YVERDON-LES-BAINS A UNE AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE ANONYME Y-CAD SA

RAPPORTEUR : M. PHILIPPE GRUET

RAPPORTRICE : MME SOPHIE MAYOR, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

**Composition de la
commission (ad hoc)**

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Marceline MILLIoud, Rachel RYTZ, Gilles DE MONTMOLLIN, Olivier DI PRINZIO, Michel DUBEY, Michel FLEURY, Philippe GRUET, Jacques LEVAILLANT

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. GRUET donne lecture des conclusions du rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la COFI, Mme MAYOR donne lecture des éléments suivants :

Je vais lire quelques articles, mais pas tout, du rapport de la Commission des finances. Aspects financiers. La Commission des finances a eu accès aux comptes 2021, 2022 et 2023, au business plan actualisé, au plan de liquidités d'Y-CAD SA, aux hypothèses de travail et à l'analyse des trois variantes qui ont été présentées à la Municipalité et au SIG.

Le business plan actualisé est assez loin du business plan initial. Cela s'explique par de nombreuses raisons, à commencer par le fait qu'il y avait tout à inventer et que le business plan initial était donc tout à fait spéculatif. Malgré cela, le résultat financier est dans le tir. Globalement, Y-CAD atteint en 2024 le nombre de clients prévus, mais pas les objectifs de chaleur vendue. Dans le business plan actualisé, les hypothèses tiennent compte de l'évolution des prix. Maintenant que les installations principales sont établies, les chaudières, il faut augmenter le nombre de raccordements et continuer à construire les réseaux pour de nouveaux clients.

Selon le business plan original, la chaleur vendue aurait dû être de 29'889'000 kW en 2024, après 6 ans d'exploitation. Or, elle est de 12'457'500 kW, ce qui ne représente que 40 %. Le nouveau business plan décale l'objectif prévu initialement en 2024 sur 2026, ce qui implique un plus que doublement de la chaleur vendue en deux ans.

Le prix de vente pour les consommateurs et consommatrices. Le prix de vente sera comparable à celui du gaz et un peu plus cher que l'énergie nécessaire à une pompe à chaleur. Mais une fois le raccordement au chauffage à distance réalisé et payé, il n'y a plus de frais d'entretien direct, au contraire de tous les autres systèmes de chauffage. Le chauffage à distance est donc une solution économiquement intéressante, à condition que les prix de vente de l'énergie restent compétitifs. En cela, la meilleure garantie à un prix de vente abordable pour les consommateurs et consommatrices réside dans le fait que la Ville d'Yverdon reste actionnaire majoritaire. Elle assure ainsi la maîtrise des prix de vente.

Les risques financiers pour la Ville d'Yverdon. Pour rappel, la Ville d'Yverdon a investi CHF 9'478'000.- en 2019 sous forme d'actions afin de permettre la création d'Y-CAD et à la Ville d'Yverdon d'en devenir actionnaire majoritaire et octroyait un crédit d'investissement de CHF 500'000.-. La Ville ne s'était alors pas portée caution des engagements souscrits par Y-CAD. Ceux-ci ne sont donc pas pris en compte dans le plafond d'endettement de la Commune et ne le seront toujours pas. La Ville est cependant porteur de CHF 40'000'000.- pour Y-CAD.

Aujourd'hui, il est demandé à la Ville d'Yverdon un crédit d'investissement de CHF 5'500'000.- qui ne nécessitera pas d'amortissement puisque l'investissement sera converti en capital-actions. Si Y-CAD arrive à déployer son business plan actualisé, les risques financiers pour la Ville d'Yverdon sont quasi nuls au-delà de l'investissement. Par contre, si ce business plan s'avère trop ambitieux ou irréaliste, il y a plusieurs risques possibles. Un retard de déploiement qui décale les résultats financiers et donc le versement de dividendes, l'augmentation du prix du kilowatt pour les consommateurs et consommatrices, une nouvelle demande d'investissement de plusieurs millions au Conseil communal dans quelques années pour une nouvelle recapitalisation.

La position de la Commission des finances. Du point de vue de la transition énergétique, investir dans Y-CAD est une bonne solution qui offrira une alternative aux pompes à chaleur, d'autant plus quand la nouvelle loi qui restreindra les chauffages à énergie fossile entrera en vigueur en 2026. Cependant, la Commission des finances constate que le business plan original n'était pas réaliste, en particulier pour les quantités produites et émet des doutes sur le business plan actualisé qui est jugé optimiste du point de vue financier, en prévoyant par exemple de doubler la vente de chaleur entre 2024 et 2026. Une minorité de la Commission s'oppose à ce préavis au vu des risques financiers qu'elle juge non négligeables. La majorité de la Commission soutient ce préavis.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

La Municipalité a deux éléments à apporter avant votre débat sur ce préavis pour répondre aux interrogations soulevées par la Commission des finances sur le business plan. Ces éléments sont très récents et n'ont pas pu être mentionnés en Commission. Je les porte donc au débat dès maintenant afin que vous soyez pleinement informés.

Premièrement, les comptes 2024 d'Y-CAD SA ont été audités ce jour même et il est confirmé que le budget a été dépassé en ce qui concerne l'EBITDA, qui est supérieur de quelque CHF 53'000.- au budget, aussi bien que du résultat net, qui est supérieur de CHF 573'000.- au budget. Le budget 2024, ayant été établi sur la même méthodologie et les mêmes hypothèses centrales que le business plan qui a été présenté à la Commission des finances, ce résultat doit renforcer la confiance dans le contrôle par Y-CAD des risques opérationnels et financiers, dès maintenant et pour les années futures prévues au

business plan.

En bref, on maîtrise mieux une entreprise qui a fait ses preuves, et ces preuves, c'est CHF 3'000'000.- de chiffre d'affaires, des actifs industriels pour CHF 47'000'000.-, des dizaines de contrats signés et de nombreux encore en attente, une direction solide avec du personnel dédié. On maîtrise mieux une entreprise qui a fait ses preuves, je disais, plutôt que des prévisions à long terme sur la base de premières études et c'est normal.

Deuxièmement, l'investisseur avec lequel Y-CAD discute depuis quelques mois pour une prise de participation a procédé à une analyse approfondie du business plan et des résultats passés d'Y-CAD et en s'appuyant sur une évaluation financière menée par un organisme indépendant. Tout se déroule au mieux pour procéder à une augmentation de capital dès avril pour un montant qui permettra de réaliser le business plan tout en laissant la majorité du capital entre les mains de la Ville. Il est particulièrement pertinent de relever que Y-CAD est estimée à une valeur qui est plus du double du capital-actions initiales.

En d'autres termes, le nouvel actionnaire est prêt à acheter les nouvelles actions émises par Y-CAD à plus de CHF 2'000.-, alors que le prix d'émission initiale des actions était de CHF 1'000.-. Au-delà de la plus-value latente que cela représente pour la Ville, cela doit nous renforcer dans la pertinence de l'augmentation de capital qui vous est soumise ce soir. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Excusez-moi, j'ai peut-être pesé un peu trop rapidement sur mon bouton parce que c'est pour mon amendement qui va venir après le premier article. Donc je reprendrai la parole après.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Premièrement, je m'excuse envers l'opposition, enfin le camp adverse qui va penser que je m'exprime trop souvent, également pour Fabien LAPIERRE, mais je ne compte pas intervenir sur les autres préavis ce soir et celui-là je le connais plutôt bien puisque je m'étais opposé, j'étais un des rares qui m'était opposé à l'époque parce que je pensais que le business plan était effectivement spéculatif comme on nous l'a dit et même il était basé sur certains plans de quartier qui n'existaient pas et d'ailleurs je me souviens que mon collègue ROQUIER aussi avait émis les mêmes inquiétudes à l'époque. J'avais aussi vainement demandé est-ce qu'on considère ou qu'on inclue et qu'on réfléchisse à un business plan qui prendrait en considération la possibilité de faire du co-firing, c'est-à-dire de générer de l'électricité et de la chaleur.

Malheureusement, les événements depuis m'ont plutôt donné raison. A l'époque, on nous a dit que ce n'était pas rentable parce que ça produirait de l'électricité à 26 centimes. Aujourd'hui j'aimerais savoir à combien ça en produirait. Peut-être que si on pouvait produire de l'électricité alors que c'est ce qui nous a cruellement manqué puisque on a fermé Mühleberg et puis que du coup c'est le prix du gaz qui a fixé le prix marginal de l'électricité au détriment des consommateurs yverdonnois. On a tout intérêt à avoir une source d'énergie qui ne dépend pas, une source d'électricité qui vienne de la Ville et qui ne dépend pas du soleil et qui surtout puisse produire l'hiver quand il n'y a pas de soleil et donc je pense que ça changerait la donne de pouvoir aujourd'hui se reposer la question et ça permettrait peut-être même de financer autrement et ça rendrait ce business plan un peu caduque puisque le Municipal en charge des énergies de l'époque qui est aujourd'hui Syndic m'avait garanti que des mesures de conservatoire existaient pour cette adaptation future et donc si cette adaptation future est possible, sachant que nous connaissons aujourd'hui un prix de l'électricité beaucoup plus élevé que 26 centimes, nous avons peut-être une opportunité fantastique de financer autrement et de manière un petit peu moins spéculative et de résoudre une partie de la problématique de la pénurie d'électricité en hiver qui nous oblige à dépendre du charbon allemand.

M. le Conseiller Thierry PIDOUX :

Compte tenu des informations qu'on vient de recevoir de la Municipalité, je retire ma question. Merci.

M. le Conseiller Gian Carlo VALCESCHINI :

Une intervention qui n'a aucun rapport avec le préavis dont on est en train de parler, mais j'aurais souhaité que vous rappeliez les propos introductifs à cette séance concernant le fait de filmer les discussions puisque je crois que le principal intéressé n'était pas présent au moment où vous avez lu ces éléments. Merci donc de bien vouloir les répéter au moment qui vous conviendra.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Oui, je le ferai une fois que nous aurons repris cette séance après une pause qui sera faite à l'issue du vote sur ce préavis.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je prends acte avec satisfaction des propos qui viennent d'être communiqués par M. le Municipal GUILLARD. J'ai un souhait, parce que vous savez que je ne suis pas un grand défenseur de Y-CAD, ce n'est pas une surprise, est-ce que les comptes audités 2024 pourront être transmis à la Commission des finances pour le moins, aux commissions de gestion également, pour qu'on puisse en prendre connaissance tranquillement par rapport à ceci ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Vu le haut niveau de technicité financière du préavis, j'ai attendu avec intérêt les rapports de la commission et celui de la COFI. Et j'ai relevé quelques éléments qui me laissent perplexes.

Dans son rapport, Mme la présidente de la COFI écrit que la COFI rejoint les conclusions de la commission ad hoc. Or, la COFI s'est réunie le 13 janvier, Mme la Présidente a finalisé son rapport le 10 février, soit un jour avant que la commission ad hoc se réunisse et tire ses conclusions, qui apparaissent, finalement, le 16 février, dans le rapport de son président. Je trouve ça un peu bizarre.

Deuxième point : Mme la Présidente fait mention dans son rapport du préavis 19.32, qui était fort intéressant, puisque c'est là que tout a un peu commencé. Alors j'ai relu ce préavis et j'y ai trouvé, d'abord beaucoup d'interrogations d'une partie des membres de la commission d'alors, mais une phrase très intéressante. Il était relevé que les conditions d'emprunts, à ce moment-là, étaient nettement plus favorables que celles sur lesquelles était bâti le business plan original. Et malgré le fait que les emprunts étaient plus favorables, eh bien, on a vu ce qu'il est arrivé de ce business plan.

Troisième point : au travers des rapports que nous avons reçus, on découvre que ce n'est que progressivement qu'est apparue aux commissaires la situation réelle, problématique, de ce premier business plan. Ainsi, il y était affirmé que le CAD n'avait pas atteint en l'année 2024 le niveau de ventes souhaitées, mais par contre on se réjouissait d'avoir atteint celui des clients. Alors j'ai un peu de peine à comprendre comment on peut dire ça, puisqu'on a deux tableaux qui sont présentés dans le rapport de la COFI, si je me rappelle bien, et ces tableaux nous montrent quelle était la situation ou quelle serait la situation en 2024. L'ancien plan prévoyait 58 clients et le nouveau, qui doit bien sûr s'appuyer sur la réalité de ce qui se passe aujourd'hui, n'en comptabilise que 31. Donc si j'ai bien lu, aucun des objectifs n'a été atteint, ni celui du niveau de ventes, ni celui des abonnés.

Pour ma part, je suis favorable au CAD, mais je n'apprécie pas beaucoup, à moins que j'aie totalement tort, que les choses soient si peu transparentes. Alors, oui ou non, est-ce qu'on a atteint, en 2024, les clients qui étaient prévus dans le business plan précédent ?

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

J'aimerais juste rappeler à ce Conseil et au Conseiller M. COCHAND que ce n'est pas le rapport de Mme Sophie MAYOR, mais bien le rapport de la COFI. Et je me permets de le rappeler parce que c'est la deuxième fois que quelqu'un dit que c'est son rapport et en tant que membre de la COFI, enfin, j'aimerais juste rappeler que ce n'est pas le rapport d'une personne, c'est le rapport d'une Commission. Et voilà.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci Mme la Conseillère. M. le Conseiller Martin LOOS, je ne vous cède pas la parole vu votre geste.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

D'abord à la question de M. Ruben RAMCHURN sur la co-génération bois/électricité. Cette option a été éliminée assez rapidement. On a déjà beaucoup de choses à faire pour fournir de la chaleur en substitution du gaz ou d'autres énergies comme le mazout aux habitants d'Yverdon. Et puis étant donné le prix dont vous avez vous-même fait état, 26 centimes du kWh, aujourd'hui ce sera extrêmement cher. Peut-être pas il y a deux ans, pendant une année, mais ça a été éliminé par des choix technologiques à long terme qui ont été faits il y a longtemps.

A M. le Conseiller Olivier JAQUIER concernant les comptes audités, oui bien sûr, comme vous avez reçu les exercices jusqu'à 2023, il faut juste attendre que le Conseil d'administration les valide, les transmette à l'actionnaire Ville pour l'Assemblée générale et ensuite sous réserve d'opposition, et non il n'y en a pas, de mon collègue Syndic, vous pourrez avoir les rapports financiers.

M. le Conseiller COCHAND, vous comparez le nombre de clients. J'ai peut-être perdu le fil de ce que vous avez comparé. Ce qui est important c'est surtout la puissance distribuée, la quantité d'énergie et la puissance souscrite par les différents clients. Effectivement on ne le conteste pas. Le démarrage a été plus lent que prévu. Il a été plus lent parce qu'on avait prévu de raccorder les gens rapidement avec des chaudières à gaz temporaires en attendant la mise en service de la chaudière à bois. Le prix du gaz s'est envolé, on a considéré qu'il valait mieux ne pas faire ces raccordements et attendre que la chaudière à bois soit en service. Cette chaudière à bois est en service depuis 2024 et les raccordements ont repris en octobre à un rythme qui va bien.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je remercie M. le Municipal Benoist GUILLARD pour la réponse qu'il a apportée. Je suis par contre extrêmement surpris parce qu'un prix de 26 centimes, sachant que l'on parle de courant de bande, ce n'est absolument pas comparable à ce qu'on a avec des éoliennes ou des choses comme ça qui font du courant intermittent, on a un courant voire même un courant qu'on peut moduler à volonté dans un sens et qu'on peut particulièrement concentrer l'hiver puisque finalement l'hiver on ne brûlera pas tellement de bois ni pour le chauffage, très peu, ni pour l'électricité dans ce cas-là et donc on a une source d'énergie qui permet de pallier au moment où justement on manque d'électricité dans notre pays et en particulier à Yverdon puisque je le rappelle nous ne disposons pas de barrages, de centrales hydroélectriques. Nous n'avons pas vraiment de source d'énergie à part le soleil et c'est l'hiver qu'on en a besoin.

Je m'étonne qu'on ait avec une telle légèreté traité ce sujet, estimé qu'à 26 centimes ce n'était pas rentable dans les conditions actuelles. J'aimerais bien voir ce genre d'études et pas besoin de nous tenir des discours d'experts parce que c'était là en l'occurrence c'était mon métier je travaillais dans le trading en électricité, donc je faisais ce genre d'analyses et donc je me réjouirais de voir des véritables développements sur qu'est ce qui a été fait pour permettre de dire que, dans la situation du marché actuel, ça n'était pas rentable parce que mes conclusions arrivent à quelque chose de différent et donc je propose que peut-être que nous renvoyons ce préavis à une prochaine séance afin d'obtenir toutes les réponses merci.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je remercie déjà M. le Municipal pour la transmission future de ces rapports qui me va très bien une fois que l'Assemblée générale des actionnaires l'a validé.

Et je tiens juste à répondre à notre Collègue M. COCHAND, au nom de la COFI. Le rapport de la Commission des finances s'est basé sur le premier rapport de la commission ad hoc sur le préavis, dont les conclusions ont été remises en question par le Préfet, d'où une deuxième séance de la commission ad hoc. C'est pour ça qu'il y a eu deux rapports au niveau de la commission ad hoc dont un modifié et la COFI s'est basée sur le premier voilà.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

Tout d'abord, le groupe Vert-e-s et solidaires rejoint la conclusion de la commission de préavis et soutiendra l'objet en question.

Nous avons cependant des interrogations sur la position de la Ville concernant l'investissement d'argent public dans des projets fonctionnement sur une base actionnariale. Dans le cas de projets en partie financés par de l'argent public comme Y-CAD, cela implique évidemment qu'une partie de l'argent versé aux actionnaires en tant que dividendes proviennent des caisses yverdonnoises et l'intérêt économique pour les actionnaires est logiquement de toucher, à terme, un revenu sur leurs investissements. Pour le cas d'Y-CAD, les actionnaires auraient par exemple des raisons de prioriser le versement de dividendes plutôt que de garantir un prix de l'énergie le plus bas possible, bien qu'il n'en ait pas les moyens puisque la Ville est actionnaire majoritaire.

Si le principe peut être vu comme une nécessité pour mener à bien des projets tel qu'un chauffage à distance décarboné que nous saluons, il nous semble important qu'il soit convenablement encadré. Ce serait totalement immoral que nous ayons par exemple une augmentation des dividendes versés aux actionnaires en parallèle d'une augmentation du prix de l'électricité pour la population, ce qui reviendrait à prendre de l'argent dans les poches des Yverdonnois et Yverdonnoises pour les mettre dans celles des actionnaires.

Afin de ne pas immobiliser le préavis spécifique Y-CAD, on soutiendra, mais reviendrons prochainement sur le sujet général des dividendes. Merci.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je souhaitais compléter la réponse à M. le Conseiller RAMCHURN, le prix moyen d'approvisionnement, que je remercie pour ses immenses compétences professionnelles, encore une fois, mais le prix moyen d'approvisionnement de l'électricité pour les tarifs 2025 est à 12,24 centimes, donc à 26 centimes, on est deux fois plus cher.

A M. le Conseiller communal Mathias ORTEGA, d'abord une première chose, le fait d'avoir une entité énergétique au sein de l'administration ne préserve pas la volonté éventuelle de la Municipalité de percevoir des bénéfices assez importants. Ce n'est pas seulement une question de structure. Ceci dit, pour Y-CAD et je crois que ça a été exposé à la Commission des finances, la politique de dividendes qui a été validée par le Conseil d'administration et présentée aux potentiels nouveaux actionnaires ainsi qu'au Service des finances de la Ville consiste à d'abord reconstituer les fonds propres et à partir du moment où il y aura une génération de trésorerie, de free cash-flow, de verser un pourcentage du capital actions qui correspond plus ou moins au pourcentage des intérêts versés aux banques, c'est-à-dire que l'argent emprunté rapporte autant aux banques que les fonds propres aux actionnaires, on parle d'un taux de l'ordre de 3%. Et ceci permet de rémunérer la Ville pour l'argent qui est quand même sorti du plan des investissements que l'on doit en partie emprunter parce qu'on ne peut pas toujours faire par l'autofinancement et donc d'avoir une juste mais modérée rémunération du capital que la Ville mettra si vous acceptez ce préavis.

Demande de renvoi en commission

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Merci pour sa réponse à M. le Municipal, je ne vais pas lui donner un cours, mais je vais quand même le faire. Le prix moyen de 12 centimes, on s'en fiche, ce qui compte c'est le prix spot, et dans les périodes de pénuries hivernales, chaque hiver, si on a construit des centrales à gaz aujourd'hui pour pallier à ces pénuries, et ces centrales à gaz produisent à des tarifs où on arrive de l'ordre du franc le kWh. Et dans des périodes de pénurie, le prix explose. Et avoir une source d'énergie, déjà ce serait bénéficiaire pour le climat, puisqu'on éviterait des émissions de gaz à effet de serre. Parce qu'à ces moments-là, ce sont nos centrales à gaz et le charbon allemand qui produit le courant qui nous manque, la Suisse est en déficit pendant les périodes froides d'hiver de production d'électricité. Et ça, c'est une réalité. Aujourd'hui, c'est avoir des sources d'énergie dans le mix énergétique suisse qui sont pilotables, comme peut l'être du bois et qui puissent produire en particulier l'hiver, c'est capital pour la sécurité énergétique du pays, pour aussi la défense du climat, parce que c'est malheureux que par la fermeture de Mühleberg, à cause de certains dogmes, on en est arrivé à construire des centrales à gaz, nous qui produisons de l'électricité décarbonée. Et aujourd'hui, si c'est une Ville qui se veut vertueuse et verte, je ne comprends même pas qu'on ne fasse pas une analyse sérieuse et poussée, qu'on nous fournisse un rapport des implications.

Parce que dans un business plan complet, c'est une source non négligeable de revenus potentiels puisqu'on peut la piloter et on peut valoriser la production d'électricité au moment où l'électricité rapporte le plus et pas 12 centimes. Mais quand le prix d'électricité explose, quand les centrales à gaz que l'on a achetées pour très cher se mettront en marche eh bien c'est là où on pourra commencer à faire de la production d'électricité avec du bois et donc de la production d'électricité verte pour contrer des émissions fossiles. Et c'est étonnant qu'une Municipalité qui se veut verte à la pointe de l'écologie n'y ait pas pensé, mais je vous invite vraiment à reconsidérer ce business plan. Je réitère ma demande de renvoi selon l'article 87 de ce sujet, ce qui vous permettra de compléter le préavis. Merci.

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci M. le Conseiller. Vous aviez dit le mot peut-être, donc je n'étais pas sûre de votre demande de renvoi. Maintenant vous l'avez clairement indiqué. Donc nous sommes en présence d'une demande de renvoi selon l'article 87 de notre règlement. Cette demande doit être appuyée par le cinquième des membres présents, c'est-à-dire 16 membres.

La demande de renvoi en commission est refusée avec seulement 9 oui.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

J'aimerais juste faire une invitation à ce Conseil. Plutôt que débattre, on continue sur certains préavis et donner plein plein d'avis, très éclairés, très informés, très scientifiques. En fait, on peut proposer des postulats, on peut proposer des choses. Donc j'invite les gens à plutôt moins accaparer la parole et faire leur travail de Conseiller s'ils ont autant de choses à dire. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Gian Carlo VALCESCHINI :

Je serai donc très bref suite à ce qui vient d'être dit, juste pour dire que le groupe socialiste soutient pleinement ce préavis, rassuré qu'il a été par les informations qui ont été données en complément des deux rapports, celui de la Commission des finances et celui de la commission ad hoc, qui nous ont entièrement convaincus sur le fait qu'il faut aller de l'avant et donc accepter ce préavis tel qu'il a été présenté. Merci.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je souhaitais m'exprimer sur le renvoi qui a été rejeté, donc je n'ai plus rien à dire maintenant.

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 1 est accepté par 61 oui, 9 non et 9 abstentions.

Discussion sur article 2

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

*Proposition
d'amendement*

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Le groupe Vert'libéral s'est donc penché sur ce préavis, ainsi que sur le rapport de la commission ad hoc et celui de la COFI.

Forts des valeurs et des convictions de notre parti, nous sommes plus que favorables à toute solution qui pousse à la transition énergétique afin de respecter le plan climat de notre Ville. Ce système de chauffage à distance va donc dans le sens d'un abandon progressif des énergies fossiles.

Cela dit, et pour accélérer ce processus, nous encourageons la Municipalité à mettre en place un système de promotion et de vente, je dirais même une force de vente, pour inciter tout propriétaire à se raccorder au CAD. À l'exemple de ce qui avait été fait à l'époque, je crois, avec un délégué qui effectuait du porte-à-porte pour vendre le raccordement au gaz lors de chaque nouvelle construction, rénovation

ou autre transformation.

Sur le plan financier, nous relevons aussi que le business plan élaboré pour cette recapitalisation est plus qu'optimiste, je dirais trop optimiste, alors que les objectifs à la constitution de la SA n'ont de loin pas été atteints. Sachant que le préavis mentionne qu'il s'agira de rechercher un nouvel actionnaire prêt à entrer dans le capital de la société et qu'Y-CAD a entrepris durant l'été 2024 des démarches en ce sens auprès de plusieurs investisseurs institutionnels, nous sommes d'avis que cette condition doit être impérative.

En raison de ce qui précède, le groupe Vert'libéral propose l'amendement suivant. Je précise que j'ai déjà modifié mon amendement, surtout en fonction des dernières informations qu'on vient de recevoir ce soir. Ce Conseil jugera s'il est nécessaire de l'accepter, mais je suis d'avis que cela consoliderait cette opération de recapitalisation, sans préjudicier les nouveaux apporteurs de fonds et sans retarder l'opération. Alors, je propose un nouvel article 2 : cette autorisation accordée à la Municipalité à participer à l'augmentation du capital est subordonnée à l'apport d'une somme minimale de CHF 3'288'738.- d'un nouvel actionnaire tiers selon le plan de financement présenté dans le préavis. La Municipalité veillera à ce que la Ville d'Yverdon-les-Bains garde la majorité du capital-actions. Je vous remercie de votre attention.

*Discussion
s/amendement*

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci M. le Conseiller, je vous prierai de bien vouloir venir au pupitre. Ok, parce que nous n'avons pas encore le texte. Ok, alors on vient de le recevoir, donc juste le temps de le modifier pour pouvoir l'afficher à l'écran.

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la part du groupe Vert'libéral sur cet article 2. Nous avons une nouvelle proposition : cette autorisation accordée à la Municipalité à participer à l'augmentation du capital est subordonnée à l'apport d'une somme minimale de CHF 3'288'738.- d'un nouvel actionnaire tiers, selon le plan de financement présenté dans le préavis. La Municipalité veillera à ce que la Ville d'Yverdon-les-Bains garde la majorité du capital-actions.

J'ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

C'est une question que nous nous étions posée en Commission des finances et j'aimerais vous donner mon avis tout à fait personnel à ce sujet-là. Le but avec ce préavis est de déployer le chauffage à distance dans sa deuxième phase et de lui permettre de commencer. Avec ces CHF 5'500'000.- que la Ville investit, on peut déjà avancer un bon bout sans être conditionné à l'attente d'un troisième partenaire, troisième partenaire qui vient de se déclarer favorable et qui devrait entrer dans le capital d'ici quelques mois. Donc cette caution-là paraît d'abord peut-être inutile vu les éléments qu'on a eus, les éléments d'information qu'on a eus ce soir et ensuite je pense que ça pourrait envoyer un signal un peu mauvais à ce troisième potentiel partenaire par rapport à notre solidité et notre confiance que nous pourrions avoir en lui et je propose de ne pas soutenir cet amendement. Je vous remercie.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Comme je vous l'ai dit en introduction de ce débat, nous sommes à bout touchant pour finaliser le tour de table avec un troisième actionnaire et disons que cet amendement devient maintenant un petit peu superflu. Ceci dit, dans la formulation qui a été trouvée, qui ne limite pas à un montant précis, il serait également acceptable probablement du point de vue de la Municipalité. Je vous invite peut-être à simplifier les choses et pas forcément le prendre, mais si vous y tenez, vous pouvez rajouter cette condition, ça ne posera pas de problème gigantesque.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Juste pour répondre peut-être à notre collègue Mme MAYOR, je pense que ça va... déjà de mettre cette condition, si un actionnaire tiers est intéressé et est à bout touchant de signer, ça ne va absolument rien préjudicier sa volonté d'entrer dans le capital. Je ne veux pas faire du formalisme et du juridique. On a un

tiers qui a confirmé qu'il allait entrer dans le capital. Tant que ce n'est pas signé, l'argent n'est pas garanti. Je ne vois pas en quoi cela pourrait gêner cette recapitalisation.

Vote s/amendement**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Alors, navrée pour cette latence, vous voyez à l'écran 31 oui, mais le dernier vote a eu lieu après le compte à rebours, donc une égalité 30 à 30. Je dois trancher, je dois le dire oralement, et donc je refuse cet amendement. Donc, par 30 oui, comme je vous l'ai dit, ce vote, alors on va le refaire. La technique nous a dit que ce dernier vote est arrivé après le compte à rebours. Et tant que je ne prends pas la parole, alors on va revoter. Très bien. Donc nous revotons sur cette proposition d'amendement. Donc, toujours à l'électronique.

La proposition d'amendement est refusée par 39 non, 28 oui et 13 abstentions.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

C'était pour demander, avant, que vous fassiez revoter, qu'on revote sur ce sujet.

*Discussion sur article 2***Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Très bien, merci M. le Conseiller, ce qui a été fait. Donc, la proposition d'amendement ayant été refusée, j'ouvre la discussion sur l'article 2.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté par 50 oui, 19 non et 11 abstentions.

Discussion sur article 3

J'ouvre la discussion sur l'article 3.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté par 54 oui, 12 non et 14 abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR24.27PR est accepté par 57 oui, 11 non et 11 abstentions.

Avant de faire la pause et sur demande de M. le Conseiller Gian Carlo VALCESCHINI, je vais rappeler ce que j'ai dit lors de la communication de la Présidente concernant les photos et vidéos prises lors des séances du Conseil communal. Je vous rappelle qu'il est strictement interdit de prendre des photos des membres du Conseil communal ou de faire des vidéos et encore moins de les diffuser en ciblant certaines personnes. Tout enregistrement réalisé sans consentement des personnes concernées doit être considéré comme illégal. Les victimes peuvent agir en justice en déposant une plainte.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je m'étonne de ce qui vient d'être passé au niveau électronique. Je me pose des questions et je demanderai que ce soit contrôlé un petit peu plus à l'avenir parce que voir 31 et puis qu'il y ait un vote après, je suis un peu surpris, pour le moins, de ce qui vient de se passer. Donc j'aimerais bien qu'on ait un contrôle peut-être un peu plus pointu ou je ne sais pas quoi parce que ça met beaucoup de choses en doute et en question par rapport à nos votes. Je vous remercie.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je vous remercie, M. le Conseiller, je suis tout à fait d'accord avec vous. Je voulais voter sur la machine, ça n'a pas fonctionné. Après, on m'a dit que ce vote qui arrivait par la suite n'était pas valable. Donc moi non plus, moi aussi, je me pose des questions, M. le Conseiller, sur ce qui vient de se passer.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je profite de la prendre puisque semble-t-il que j'étais visé par d'ailleurs la demande de M. VALCESCHINI qui, je le rappelle depuis plusieurs années, aime bien espionner les autres politiciens. C'est lui qui dénonçait ceux qui n'avaient pas de masque sur la place Pestalozzi à l'époque où le nez glissait du masque et je l'ai vu espionner mon écran depuis derrière, chose qui ne devrait pas se faire dans un Conseil communal, ni les écrans, ni les choses et d'un côté à l'autre, je pense que c'est quelque chose de problématique d'espionner les écrans les uns des autres des Conseillers communaux.

Quant à la notion des prises d'images dans un Conseil communal filmé, c'est peut-être l'utilisation qui peut être contestée, ça s'appelle le droit à l'image, chacun utilise son téléphone comme bon lui semble.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

C'est un retour du Canton, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Vous me direz si vous voulez les bases légales, mais il ne faut pas avertir aux téléspectateurs, faire croire que de manière générale, les gens n'ont plus le droit d'utiliser leur téléphone. Chacun dans l'espace public, par exemple, peut photographier ou prendre photos.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Mais là on n'est pas dans l'espace public M. le Conseiller.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Mais évitons de donner des informations qui pourraient être interprétées de manière erronée. Ce sont des opinions. Voilà, merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Ce n'est pas une opinion.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Je suis alors moi très fâché en fait par rapport à ce qui s'est passé tout à l'heure lors du vote parce que vous avez expliqué qu'il y avait un vote qui était arrivé après, juste après et qui ne pouvait pas être pris en considération. On a fait l'exercice sur le vote de tout le préavis. Quelqu'un a pesé juste après et vous n'avez pas dit qu'il y avait un vote qui ne pouvait pas être pris en considération, que ça n'allait pas. Ça n'a pas été affiché. Donc, il faudra qu'on me donne des explications, mais j'ai vraiment des grands doutes sur ce qui se passe. Ou alors, je ne sais pas, au niveau de la technique, mais il faudra voir.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Alors, il faut regarder avec la technique. Moi, je vous redis juste ce qui m'avait été dit, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Alors, à ce moment-là, on devrait prendre le premier vote, alors. Ce qui a été affiché en premier.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La technique m'explique que lorsqu'il y a une égalité des voix, des votes... Attendez, laissez-moi finir. Il

y a eu une égalité jusqu'à la fin du temps écoulé. Donc c'était 30-30. Donc il fallait départager. Et tant que moi, je ne vote pas à l'électronique, n'importe qui dans cette salle peut encore voter, même après le temps écoulé. En fait, c'est ma voix qui stoppe la possibilité de voter. Néanmoins, je vous propose de voter une troisième fois sur cette proposition... parce que du moment que je n'ai pas à trancher un vote, il n'est plus possible de voter après le temps écoulé. C'est comme ça que fonctionne la technique sur ce point.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

On ne va pas perdre plus de temps de faire un troisième vote. Le vote de deuxième est clair, c'est réglé. Moi, c'est sur le principe que ça me pose un problème au niveau technique. Donc maintenant, je demande que tous les prochains votes se fassent à la main.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Non, en fait, je confirme juste que vu qu'il y avait une égalité, tant que moi, je ne votais pas, c'était ouvert à n'importe qui dans cette salle. Sinon, du moment qu'il n'y a pas d'égalité, il n'est plus possible de voter après le temps écoulé.

M. le Conseiller Julien WICKI :

On est en train de parler longuement d'un amendement au sujet duquel la Municipalité a dit qu'elle ne voyait aucun problème de fond sur le fait qu'il soit accepté. Il y a eu effectivement une confusion avec le vote électronique et je peux comprendre les voix à droite qui sont dubitatives sur le deuxième vote. Moi je rappelle comme sur le fond encore une fois, la Municipalité n'avait aucun problème avec le fait que cet amendement soit accepté. Effectivement, je me demande si par gain de paix et pour sortir de cette impasse, on ne pourrait pas effectivement faire un troisième vote qui peut-être nous permettrait de sortir la tête haute de ce débat. J'inciterai les personnes qui se sont abstenues ou qui se sont opposées à cet amendement à peut-être envoyer un signal de gain de paix à la situation de blocage dans laquelle on se trouve. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Il me semble qu'il y a quelque chose qui était très clair que tous les spectateurs pourront voir et revoir sur cet écran, c'est qu'il y avait 31 à 30 en faveur de l'amendement et que peut-être que vous avez créé l'égalité en décidant de voter. Mais comme vous l'avez dit vous-même, le vote était ouvert jusqu'à ce que vous votiez. Donc le vote restait ouvert. Et donc qu'est-ce qu'on va rejouer et re-voter ? C'est comme si on disait de refaire l'élection de dimanche puisque la gauche a déjà renié... a déjà renié qu'ils allaient supprimer les places de parc, donc il y a beaucoup d'Yverdonnois qui auraient changé d'avis et qui regrettent déjà leur vote de dimanche. Est-ce qu'on refait l'élection de dimanche pour les gens qui ont changé d'avis ? On a vu que le deuxième vote, la moitié de la gauche a changé d'avis. On ne va pas être d'accord avec la droite. C'était juste ça. C'était des gamineries. Mais les gens ont changé d'avis. Alors si on peut tous changer d'avis, jusqu'où est-ce qu'on y va ? On a fait un vote une fois. On ne va pas refaire l'élection de dimanche passé. On ne va pas refaire le vote là-dessus. La vidéo, elle est claire. Le vote, c'est un oui. C'était un 31-0. Vous n'aviez pas à départager, en fait. Vous n'aviez pas à départager puisqu'il y avait une majorité oui. Et en voulant départager, vous avez créé une égalité qui n'existait pas.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Le vote était ouvert bien plus que 20 secondes, vu que je n'avais pas tranché, M. le Conseiller. Je viens de le dire, alors que le temps réglementaire pour voter est de 20 secondes.

M. le Conseiller Yohann MEYER :

Je voulais reprendre essentiellement ce que le préopinant WICKI a dit, mais maintenant que quelque chose a été rajouté, je pense qu'il est très important dans le climat incertain et de grande incompréhension par rapport au système démocratique, que le bureau et la Municipalité puissent expliquer, par un communiqué ce qui vient de se passer précisément, surtout au vu des propos

inflammatoires de mon préopinant. Et même si c'est quelque chose qui est assez simple à comprendre ce qui vient de se passer, je pense que sa démonstration est une révélation assez critique de cette tension qu'il y a. Il faut absolument qu'on soit très, très clair là-dessus. Si vous pouvez produire quelque chose, je vous en serais fort gré. Merci beaucoup.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Nous allons faire ça également par écrit, une communication là autour.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Je crois que personne ne souhaite vraiment un autre vote. Je crois que ce n'est pas là le sujet des dernières interventions après le vote. Ce qui est important, c'est de tirer au clair cette procédure et qu'on n'ait plus ce genre de confusion dans le futur, en fait. C'est dévastateur d'afficher un 31 contre 30 et de dire qu'il y a égalité. Et si c'est un problème technique, il faut qu'il soit réglé pour les votes futurs pour que ça ne se passe plus. Il faut vraiment qu'on affiche quelque chose qui soit sûr et qu'il n'y ait plus de discussion possible. Donc, je pense qu'en fait, c'est pour le futur qu'il faut améliorer ça. Et ce qui vient de se passer il y a quelques minutes, finalement, ce n'est peut-être pas si grave.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

Je souscris au propos de M. ROQUIER. Je pense qu'effectivement, ça fait assez désordre, on le voit. Je ne connais pas la technique, mais je peux quand même imaginer que ça doit être possible que la comptabilité des votes s'arrête à la fin du temps réglementaire, point. Et puis que, comme vous l'avez dit Mme la présidente, s'il y a égalité, ça s'affiche et vous départagez oralement. Donc je pars du principe que techniquement on peut régler ce problème, mais peut-être qu'il y a des choses qui m'échappent, enfin certainement qu'il y a des choses qui m'échappent, mais je vous laisse cette tâche difficile.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Alors, la technique me confirme qu'effectivement, on peut, même s'il y a une égalité, fermer le vote aux 20 secondes et que moi, je puisse ensuite voter à l'oral. Ça, c'est possible.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

Sans sous-estimer l'importance de la question du vote électronique, parce que je pense qu'effectivement, c'est une question importante, j'aimerais quand même revenir sur ce qui a été dit par M. RAMCHURN suite à votre rappel sur les règles liées à l'image, que j'estime être un sujet autant important.

J'aimerais surtout m'adresser aux personnes qui nous écoutent et au reste du Conseil, parce que je ne compte pas sur M. RAMCHURN pour m'écouter et en tirer quelque chose. Déjà, j'aimerais rappeler que le fait de remettre en question une règle en disant que quelqu'un d'autre enfreindrait une autre règle qui, en plus, a été inventée, ça ne marche pas. On ne peut pas dire enfant 1 tape enfant 2, ce n'est pas grave qu'enfant 1 ait tapé enfant 2, parce qu'enfant 2, lui, deux ans en arrière, il a lancé du sable sur un chat. C'est un exemple qui est n'importe quoi, mais ça ne marche pas. On ne peut pas avoir ce genre de logique dans un Conseil.

J'aimerais rappeler aux personnes qui nous écoutent que le fait de diffuser des images a été décrit et dit comme illégal par le Canton. Point. C'est tout. Il n'y a pas à négocier sur ça. Si vous voulez y changer quelque chose, je vous invite à vous mettre dans des listes politiques, à vous faire élire au Grand Conseil. Je ne sais pas. Mais en tout cas, pas à remettre cela en question de manière totalement arbitraire. Et tout ça en prenant 20% du temps de parole à ce Conseil où on est 100 membres.

Donc, surtout quand il y a des personnes qui ont été affectées par ces prises d'images, personnellement. Donc voilà, merci juste de prendre conscience du fait qu'on ne peut pas juste remettre tous les faits en question, que ça ne marche pas, que c'est très efficace en termes d'argumentation, mais que ce n'est pas OK. Et voilà, merci beaucoup.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, alors, je ne vais pas vraiment répondre sur ce point-là. J'ai cité l'adage de juristes, trois avis. Comme je l'ai dit souvent, c'est les juges qui font les lois, pas les juristes. Vous en prenez deux, vous avez trois opinions. Par contre, ce qui est plutôt intéressant, si ça se trouve, et peut-être que si elle réintervient, on aura une version différente, c'est les changements d'opinion. Et là, on peut voir où est l'intégrité peut-être de Conseillers communaux qui entrent sans aucuns nouveaux éléments. Entre le vote 1 et le vote 2, toute une partie de la gauche a changé d'avis. Pourquoi ? Pourquoi ? On a des oui qui sont devenus des non et donc c'est pour ça que ça ne sert à rien de re-voter, re-voter si en fait on reprend en compte des changements d'opinion et donc là effectivement on ne filmera pas les gens mais la vidéo qui est diffusée sur YouTube permettra à tout le monde de revoir qui a changé d'opinion. Et peut-être ça permettra aux électeurs de se poser la question pourquoi ces gens ont changé d'opinion ou est-ce que c'était juste pour une espèce de petit coup de gaminerie de politique politicienne juste à ce moment-là. On peut en douter mais ça nous a fait perdre beaucoup de temps. Donc il faut en clore le dossier, c'est certainement le Préfet qui tranchera cette question de toute façon.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Vu que je suis à la base, enfin, pas le problème technique, mais de l'amendement, je propose que vous fassiez la pause maintenant pour que les esprits se calment. Et une pause de dix minutes, un quart d'heure, le temps que tout le monde...

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je me permets de vous poser la question. Souhaitez-vous que nous revotions sur cet amendement ?

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Non, je m'en tiens au premier vote qui a été affiché et qu'on a vu à la vidéo.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

D'accord, merci M. le Conseiller. J'ai encore deux prises de parole et ensuite je ferai la pause.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

C'était simplement pour proposer une motion d'ordre, mais ce sera une motion d'ordre pour prendre la pause, sans plus.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Très bien, M. le Conseiller. Donc comme proposé, je vais faire la pause de 10 minutes. Il est 22h28, nous reprendrons à 22h38, merci.

La Présidente remercie les commissions pour leur travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission et sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer à l'augmentation du capital de la société anonyme Y-CAD SA pour un montant de CHF 5.5 millions et à déterminer les modalités pratiques de cette opération (libération du capital, prêt d'actionnaire convertible en actions, actions privilégiées, politique de dividendes etc.).

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 5'500'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 83090.24 « Augmentation de capital d'Y-CAD SA ». Il n'y a pas d'amortissement, l'investissement étant converti en capital-actions (cpte 145500).

11. PRÉAVIS
N° PR24.33PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT ADDITIONNEL DE CHF 69'400.- AU CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'600'000.- ACCORDE DANS LE CADRE DU PREAVIS PR20.03PR CONCERNANT LA REPRISE PAR LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS DES INSTALLATIONS LIEES AU STADE D'ATHLETISME DE L'UNION SPORTIVE YVERDONNOISE (USY) ET UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA REFECTION DE LA PISTE D'ATHLETISME
RAPPORTEUR : M. GIAN CARLO VALCESCHINI

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Anne GILLARDIN GRAF, Aurélie-Maude HOFER, Kevin DELAY, Marc NICODET, Mathias ORTEGA, Laurent THIÉMARD, Gian Carlo VALCESCHINI, Laurent VUITHIER

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. VALCESCHINI donne lecture des éléments suivants :

La conclusion du rapport étant très brève, j'ai souhaité quand même apporter quelques éléments complémentaires, très brièvement quand même. Votre commission a donc examiné les deux préavis qui ont comme point commun d'être présentés pour demander de régulariser deux dépenses réalisées afin de faire face à autant d'urgences, comme l'y autorise l'article 101 de notre règlement communal.

En ce qui concerne le PR 24.33 PR qui traite du stade de l'USY, le surcoût de CHF 69'400.- est dû à une nécessaire remise en état des infrastructures suite aux importants dégâts causés par les inondations survenues en 2021. Ce sont les travaux de remise en état, après déduction de la part prise en charge par l'ECA, qui justifient cette demande de crédit.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Aussi sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.33PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à prendre à sa charge les frais supplémentaires relatifs aux inondations survenues lors des travaux de réfection de la piste d'athlétisme du stade de l'USY.

Article 2 : Un crédit d'investissement additionnel de CHF 69'400.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : Ce crédit sera financé par la trésorerie générale, imputé sur le compte 34280.20 « Réfection du stade d'athlétisme de l'USY » et amorti en 10 ans.

12. PRÉAVIS
N° PR24.34PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT ADDITIONNEL DE CHF 656'000.- AU CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 100'000.- ACCORDE DANS LE CADRE DU PREAVIS PR23.13PR POUR LA SECURISATION DU STADE MUNICIPAL D'YVERDON-LES-BAINS ET DE SES ACCES, INTEGRALEMENT COUVERT PAR DE NOUVELLES SUBVENTIONS CANTONALES
RAPPORTEUR : M. GIAN CARLO VALCESCHINI

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Anne GILLARDIN GRAF, Aurélie-Maude HOFER, Kevin DELAY, Marc NICODET, Mathias ORTEGA, Laurent THIÉMARD, Gian Carlo VALCESCHINI, Laurent VUITHIER

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. VALCESCHINI donne lecture des éléments suivants :

Votre commission a donc également examiné le préavis 24.34 PR pour lequel notre Municipalité nous demande un crédit additionnel de CHF 656'000.- qui vient s'ajouter au crédit d'investissement initial de CHF 100'000.- demandé précédemment pour la sécurisation du stade Municipal.

En effet, la Suisse Football League a posé un certain nombre de demandes, d'ailleurs pas toujours claires et parfois évolutives, quant aux aménagements sécuritaires qu'elle exigeait avant d'autoriser le déroulement des matchs de la Super League sur le terrain de notre stade Municipal.

Au rang de ces exigences, citons pour l'essentiel l'installation de portails anti-panique, la pose de barrières de 2,20 m de hauteur devant deux des secteurs accueillant les spectateurs, ainsi que l'aménagement de deux portails aux abords du canal, ceci pour un coût de CHF 656'000.-, montant qui sera d'ailleurs entièrement compensé par une contribution de l'État de Vaud via son fonds d'utilité publique.

D'un point de vue technique, ce crédit vient s'adosser au crédit initial PR23.13PR, du coup, il sera également amorti sur 10 ans. Notons également que le propriétaire du club a investi pour sa part un montant supérieur à CHF 1'500'000.- pour financer la tribune provisoire, les bandeaux LED qui entourent le stade et le panneau d'affichage géant, ceci également pour satisfaire aux exigences de la SFL.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.34PR est accepté à la quasi-unanimité et 1 avis contraire.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à prendre à sa charge les travaux de sécurisation du stade municipal nécessaires afin de répondre aux exigences de la Swiss Football League.

Article 2 : Un crédit d'investissement additionnel de CHF 656'000.- lui est accordé à cet effet, montant entièrement compensé par des subventions complémentaires.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 34140.23 « Sécurisation du stade municipal et de ses accès » et amortie en 10 ans.

13. PRÉAVIS
N° PR24.35PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 930'000.- POUR FINANCER LA PREMIERE PHASE DE REAMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA PLAGE D'YVERDON-LES-BAINS AINSI QU'UNE DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE DE CHF 130'000.- POUR FINANCER L'ETUDE DU REAMENAGEMENT DES SANITAIRES ET DE LA BUVETTE ET L'ETUDE DE LA RENATURATION DES RIVES
RAPPORTEUR : M. THIERRY PIDOUX

Composition de la
commission (ad hoc)

Mme la Conseillère et MM. les Conseillers : Apolline CARRARD, Jean-Marc CUANILLON, Kevin DELAY, Martin LOOS, Bladimir MENESES, Thierry PUIDOUX, Abdelmalek SAIAH, Joël WAEGER

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. PIDOUX donne lecture des éléments suivants :

Je vous lirai la dernière partie du rapport mettant en évidence quelques alinéas lors des discussions de la commission.

La commission salue le travail présenté et remercie la Municipalité de diriger son attention sur ce secteur de la Ville très apprécié de la population, mais qui nécessite une modernisation certaine. Tout en trouvant ce projet très enthousiasmant, quelques bémols ont été soulevés par les commissaires.

Une minorité des commissaires a des craintes quant à la cohabitation cycles-piétons et regrette que des chemins à l'origine pédestre ne le soient plus. D'autres estiment qu'aujourd'hui, les chemins concernés sont déjà utilisés par des cycles et qu'ils sont à élargir. Ceci étant, tous les commissaires s'accordent pour voir à l'usage ce que cela donnera, tout en rendant attentive la délégation municipale qu'en ouvrant la voie aux cycles, les trottinettes électriques risquent également de profiter de ce tronçon et de mettre à mal la cohabitation cycles-piétons souhaitée.

Inquiétude du peu de points d'eau prévus dans ce projet. Maintien de la fontaine existante avec débit très faible, sanitaire, achat au kiosque. La commission émet le vœu qu'un accès gratuit à de l'eau potable soit maintenu, voire davantage développé.

Nombre insuffisant d'assises en bois prévues sur les murets. Les études de réaménagement des Rives pourraient demander d'enlever tout le béton au bord de la plage, si bien que la Municipalité préfère ne pas trop investir là-dedans pour éviter de tout déconstruire dans quelques années. La commission entend cet argument et se réjouit de voir l'utilisation qui sera faite de ces assises. Les assises en bois ne sont pas accessibles aux PMR, contrairement au sauna. La commission émet le vœu pour que les PMR puissent accéder à ces plateformes. Cela permettrait également aux parents d'y accéder avec une poussette.

Sous réserve de ces quelques points, la commission est satisfaite de ce préavis et des projets s'y référant.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

<p><i>Discussion sur article 1</i></p> <p>Vote</p> <p><i>Discussion sur article 2</i></p> <p>Vote</p> <p><i>Discussion sur article 3</i></p> <p>Vote</p> <p><i>Discussion sur article 4</i></p> <p>Vote</p> <p><i>Discussion sur article 5</i></p> <p>Vote</p> <p><i>Discussion sur article 6</i></p> <p>Vote</p> <p><i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i></p> <p>Vote</p> <p>Décision du Conseil</p>	<p><u>Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :</u></p> <p>La discussion est ouverte sur l'article 1.</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p> <p>L'article 1 est accepté à la quasi-unanimité et 1 avis contraire.</p> <p>La discussion est ouverte sur l'article 2.</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p> <p>L'article 2 est accepté à la quasi-unanimité et 2 avis contraires.</p> <p>La discussion est ouverte sur l'article 3.</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p> <p>L'article 3 est accepté à la quasi-unanimité et 2 avis contraires.</p> <p>La discussion est ouverte sur l'article 4.</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p> <p>L'article 4 est accepté à la quasi-unanimité et 2 avis contraires.</p> <p>La discussion est ouverte sur l'article 5.</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p> <p>L'article 5 est accepté à la quasi-unanimité et 1 avis contraire.</p> <p>La discussion est ouverte sur l'article 6.</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p> <p>L'article 6 est accepté à la quasi-unanimité et 2 avis contraires.</p> <p>J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.</p> <p>La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.</p> <p>Le PR24.35PR est accepté à la quasi-unanimité et 2 avis contraires.</p> <p>La Présidente remercie la commission pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux paysagers de la première étape d'aménagement du secteur de la plage d'Yverdon-les-Bains.</p>
---	---

- Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 930'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 74030.24 « Réaménagement du secteur de la plage » et amortie sur 10 ans.
- Article 4 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les études de la seconde étape d'aménagements du secteur de la plage d'Yverdon, en vue de la réfection des sanitaires et de la buvette ainsi que la renaturation des rives du secteur de la plage d'Yverdon-les-Bains.
- Article 5 : Un crédit d'étude de CHF 130'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 79010.24 « Réaménagement des édicules et renaturation des rives » et amortie sur 10 ans.

14. POSTULAT
N°PO24.09PO

**RAPPORT SUR LE POSTULAT PO24.09PO DE MONSIEUR LE CONSEILLER LAURENT ROQUIER INTITULE
« DES CAMERAS DE SURVEILLANCE POUR GARDER LA MAITRISE SUR NOS LIEUX PUBLICS »**

Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON :

Vous avez tous reçu mon rapport, mais je voulais juste resituer le débat. Alors, pour rappel nous avons actuellement 46 caméras de vidéosurveillance installées dans l'espace public de notre Ville entre les années 2010 et 2019. Les 9 premières caméras ont été installées en 2010, donc elles sont très anciennes, donc obsolètes au niveau de tout ce qui est technique, sur la place de la gare. Puis nous avons eu une deuxième vague, 2018-2019, où nous avons installé 37 caméras dans les enceintes des collèges. A cette époque, ceux qui étaient au Conseil communal se souviennent que la Ville faisait face à énormément de vandalisme et c'était la raison principale de l'installation de ces caméras dans les enceintes des collèges. On a pu constater immédiatement un effet dissuasif de ces caméras puisque les dégâts ont drastiquement diminué.

Le postulat ROQUIER ne vise pas les caméras dans les enceintes des collèges, mais bien entendu, vous l'avez compris, enfin on le sait, vise une extension dans les lieux sensibles de notre Ville et tout endroit favorable à un trafic de stupéfiants. Donc cela vise le périmètre essentiel, la gare, la Place d'Armes, le Jardin japonais, jusque sur les Remparts.

La vidéosurveillance, on le sait, demeure un moyen complémentaire, tout en remplaçant pas la présence d'agents de police sur le terrain pour prévenir et appréhender. S'agissant du deal de rue, elle est un moyen supplémentaire pour le réguler. En effet, il est constaté que dans le périmètre de la gare, ce périmètre reste l'endroit favorisé par les trafiquants et les consommateurs, car c'est une conjonction permettant plus de facilité qu'ailleurs. C'est aussi là qu'il faut protéger davantage car tout le monde y passe. Les interactions difficiles entre les dealers et entre les toxicomanes sont également problématiques en termes de sécurité.

Si le tout répressif est impossible et vain, il convient incontestablement de réguler le système. Arrêter le robinet plutôt que de tenter de vider la baignoire avec le robinet grand ouvert. On doit donc encadrer le deal de rue, le réguler, le compliquer et la vidéosurveillance complétera les moyens à disposition, certes, on le sait, sans suffire, puisque le plus grand trafic de stupéfiants se fait par livraison à domicile et non par le biais des dealers de rue.

Les discussions avec le Canton sont en cours pour mettre en place des mesures concernant les 4 piliers. Ainsi, le postulat est intéressant pour compléter le dispositif de lutte contre le deal de rue. Et nous soulignons également que la vidéosurveillance est intéressante pour la protection des victimes de toutes sortes d'infractions dans l'espace public. Je rappelle qu'en 2024, c'est toujours extrêmement difficile d'obtenir des renseignements de la justice et en particulier du ministère public, mais le ministère public a requis à 28 reprises les images et ces images ont permis la résolution d'affaires dans le périmètre de

la place de la gare de 16 affaires. C'était des infractions de tous types, vols, brigandages, violences commises à l'encontre d'un agent, etc.

Alors, conclusion, avec 5 voix pour et 6 abstentions, soit à une faible majorité, la commission vous recommande, Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre en considération ce postulat et d'en accepter le renvoi à la Municipalité.

Discussion s/postulat

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

M. le Conseiller Rayan AMMON :

Le postulat proposant l'extension de la vidéosurveillance à Yverdon est une fausse solution, dangereuse et liberticide. Derrière l'argument de la sécurité se cache une logique répressive qui cible les populations vulnérables et menace nos libertés fondamentales. Ce postulat ouvre la porte au profilage racial et à la stigmatisation des minorités, tout en ignorant les véritables enjeux de santé publique et d'inclusion sociale.

En premier lieu, cette mesure ne résout rien. Elle déplace simplement ce qu'elle prétend combattre, deals, consommateurs-trices et les fameuses incivilités vers d'autres quartiers sans s'attaquer aux causes profondes : précarité, exclusion, manque de structure d'accueil et de soins. Au lieu de caméra, nous avons besoin de services publics et sociaux renforcés, une politique de housing first, accueil de jour, accompagnement social et espace de deal sécurisé.

Deuxièmement, la vidéosurveillance, loin d'être un outil neutre, renforce les discriminations. En ciblant des lieux comme la gare ou le Jardin japonais, elle transforme ces espaces publics en zones de suspicion généralisée où certaines personnes, souvent non-blanches ou en situation irrégulière, seront systématiquement surveillées, contrôlées et criminalisées. C'est un pas de plus vers une société de surveillance où la couleur de peau ou l'apparence devient un critère de dangerosité et augmente le risque d'abus déjà documenté de la part de l'appareil policier.

Enfin, la vidéosurveillance menace nos libertés individuelles. Avec ces caméras, des règles floues et un cadre légal insuffisant, les risques d'abus sont immenses et avérés. Qui garantit que ces images ne seront pas utilisées pour d'autres buts que le soi-disant contrôle des incivilités ? Nous ne pouvons pas accepter un dispositif qui peut rapidement transformer chaque citoyen en suspect potentiel et qui menace le droit à la vie privée, un droit que nous croyons primordial dans la culture de notre pays et qui mérite d'être défendu.

Le groupe Vert·e·s et solidaires vous recommande donc de refuser ce postulat.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Tout d'abord, j'aurais voulu remercier la commission qui a établi ce rapport et les services qui y ont contribué. Je trouve qu'il y a plein d'informations très intéressantes dans ce rapport. J'ai eu beaucoup de plaisir à le lire et on voit surtout que les choses évoluent, qu'il y a des travaux qui sont faits au niveau de la Municipalité et de la PNV à ce sujet, que les règlements sont en cours de développement et je trouve que la situation m'a l'air assez saine à ce niveau-là.

On voit aussi et surtout que même en mode dégradé comme aujourd'hui, ces caméras ont quand même une utilité. Le ministère public l'a requise à 28 reprises et a permis une résolution de l'affaire dans 16 cas. Donc 16 cas sur 2024, ce qui n'est quand même pas négligeable. On voit aussi et surtout que le cadre légal a l'air quand même assez restrictif, que c'est pas du tout simple d'élaborer un règlement. Donc on est surveillé, on ne peut pas faire n'importe quoi. Et je pense aussi que c'est une situation qui est saine.

Par contre, mon préopinant a mentionné qu'il y avait des risques avérés. Alors, ça m'amène à la question suivante. On a eu 16 cas résolus. Combien avons-nous eu de plaintes ou de cas où la liberté des personnes et la protection des données ont été attaquées durant l'année passée. Est-ce qu'on a eu des

plaintes à ce niveau-là durant ces dernières années ? Ce serait intéressant de mettre dans la balance ce risque avec les cas qui ont permis d'être réglés par ces caméras. Je ne sais pas si la Municipalité peut nous répondre à ce niveau-là.

M. le Conseiller Joël WAEGER :

La vidéosurveillance a connu son heure de gloire au début des années 2010 et de nombreuses collectivités publiques se sont équipées de dispositifs à ce moment-là. Puis, dès la moitié des années 2010, des études ont commencé à se pencher sur l'efficacité de ces dispositifs. En une phrase, ces études ont abouti à une conclusion assez largement partagée. La vidéosurveillance peut éventuellement rassurer, mais elle est peu efficace. Elle ne provoque quasiment aucune baisse de la criminalité et se contente, dans le meilleur des cas, de la déplacer. Elle réduit également le champ de notre sphère privée.

Alors, si demain nous renforçons le dispositif de vidéosurveillance, comme le demande ce postulat à toute la gare et ses alentours, où le deal se déplacera-t-il ? Le postulat évoque des endroits moins visibles et moins gênants. Où sont-ils ces endroits ? On prend le risque que le deal soit repoussé dans nos quartiers. Lequel ? Dans le quartier des Cygnes, situé de l'autre côté des voies CFF ? Les Moulins ? Le Cheminet ?

Nous avons besoin de mettre tous nos efforts dans des moyens efficaces de lutte contre le deal. Et, force est de constater que la vidéosurveillance n'a qu'un rôle très marginal à jouer, alors qu'elle est par ailleurs un moyen onéreux. C'est pourquoi notre groupe est opposé à toute expansion du périmètre de surveillance comme demandé dans le postulat. Néanmoins, le groupe PS-POP rejoint l'avis de la commission lorsque celle-ci explique « attendre avec impatience le règlement chargé d'encadrer l'usage de la vidéosurveillance, y compris pour les caméras déjà en place et inopérantes ». Le débat principal sur le rôle de la vidéosurveillance se fera à ce moment-là. C'est pourquoi elle se partagera entre le refus et l'abstention concernant ce postulat.

M. le Municipal Christian WEILER :

Les caméras, c'est souvent un sujet très émotionnel et il faut faire attention d'avancer avec précaution sur les affirmations. Sur les études, les études, comme vous l'avez dit, sont très partagées. Les études ont montré clairement l'efficacité. On le voit dans les collèges, par exemple, où le fait de disposer maintenant, de réactiver les caméras ont fait diminuer de manière très importante les dépréciations. Ça s'est vérifié aussi au niveau du Canton qui a fait la même analyse dans ces bâtiments. On voit aussi que les caméras sont utiles pour la surveillance d'un certain nombre de nos bâtiments internes. Elles ont été installées à des endroits stratégiques à satisfaction. On a beaucoup moins de problèmes.

Pour ce qui est du deal de rue, effectivement, ce n'est pas la solution miracle qui supprime le deal de rue. Maintenant, il y a un élément que vous devez déjà savoir et qui ne fait pas partie des éléments qu'on a donnés pour l'instant, mais je vous le livre. Les caméras, il n'y a pas de possibilité d'avoir un centre de caméras où on va visionner en permanence les images qui vont l'être. Aujourd'hui, seul un juge peut amener un visionnage de ces éléments sur 72 heures, ce qui est relativement court, puisque c'est conseillé au niveau cantonal sur 7 jours. 72 heures, c'est trop court. On a malheureusement des gens qui viennent avec une demande et la demande est déjà dépassée pour le visionnage des images.

Donc, on a cette logique et la deuxième logique que vous aurez c'est de pouvoir visionner les caméras en cas d'infraction. Clairement, lorsqu'on nous signale une intervention belliqueuse avec des gens qui se battent dans un endroit, les caméras sont là, elles sont disponibles, on n'a pas le droit de les utiliser. Alors que grandement, cela facilite les interventions de la police. Si quelqu'un se fait agresser, si nous avons les images, on peut intercepter tout à fait régulièrement et rapidement la personne au lieu d'envoyer une patrouille qui doit définir le portrait de la personne pour essayer de lui courir après ce qui est beaucoup plus complexe.

Donc, ces éléments sont importants et nous avons des interactions difficiles dans le cadre du deal de rue entre les trafiquants eux-mêmes et entre les trafiquants et les toxicomanes. Alors oui, c'est un élément qui est utile, la police là-dessus est claire que c'est un élément qui est utile, elle est aussi utile lorsque nous faisons un certain nombre d'interventions pour stopper le deal de rue et condamner les personnes. Parce qu'effectivement, alors j'abonde tout à fait dans le sens des 4 piliers et qu'il faut

renforcer ces 4 piliers au niveau du soin, de la prévention et de l'accompagnement, la répression fait aussi partie du dispositif et il n'est pas acceptable que des gens qui continuent à faire ces trafics ne soient pas inquiétés.

Donc, la multiplicité des appréhensions que nous pouvons faire grâce à un ciblage de cette activité nous permet de sanctionner plus régulièrement et plus rapidement, même si aujourd'hui, il n'est pas possible de sanctionner sur des images. Par contre, le ciblage des personnes que l'on peut faire, dans le cadre d'opérations conjointes avec le Canton, ce n'est pas des opérations au quotidien, je le répète, nous n'aurons pas la possibilité, ni matérielle, ni logistique, de pouvoir gérer ces images au quotidien, mais dans le cadre de procédures où nous faisons ce qu'on appelle des interventions massives et groupées pour attraper ces personnes, et je peux déjà vous dire qu'on en a attrapé plusieurs et renvoyé plusieurs, ce qui est aussi une volonté.

Donc, je crois qu'il faut bien équilibrer ces quatre notions. Et quand vous dites que ce système n'est pas encadré, alors je m'inscris en faux. Il est totalement encadré de manière très claire avec une loi qui est compliquée. Nous sommes à notre quatrième passage devant les instances cantonales pour vérifier la dernière virgule de l'entier de ce règlement pour qu'elle soit parfaitement en accord avec les dispositions légales en matière de protection des données et ce sera confirmé. Il n'y a pas d'intelligence artificielle qui est mise, il n'y a pas de détection spécifique qui est mise. C'est vraiment une assistance qui est importante.

Par contre, aujourd'hui, on a mis un système qui est maintenant obsolète et ancien, à la gare notamment, avec une végétalisation qui s'est maintenant densifiée et certaines caméras ont des angles d'accès qui sont complètement des angles morts, qui ne sont plus utiles. Donc, même aujourd'hui, sur les endroits qui sont adéquats, nous rencontrons des difficultés. Donc, moi, je ne peux que vous encourager à nous laisser la possibilité d'étudier ça sérieusement et de revenir vers vous avec des propositions. Puis, à ce moment-là, vous verrez le périmètre que vous pouvez mettre. Entretemps, vous aurez eu droit à ce fameux règlement sur la vidéo-surveillance que vous pourrez et vous aurez le plaisir aussi de débattre et, je l'espère, adopter. Merci pour votre attention.

M. le Conseiller Rayan AMMON :

C'était une erreur.

Mme la Conseillère Tania MARMILLOD :

Je m'interroge un tout petit peu parce que la commission avance la protection de ce qui pourrait être des victimes, en fait, d'agressions dans ces lieux publics. Mais vous venez à l'instant de nous dire qu'en fait, au-delà de 72 heures, ces caméras, on ne peut pas les utiliser. Donc, dans le cadre légal, en fait, on se retrouve avec des personnes qui parfois mettent un petit peu de temps parce que quand on subit une agression, un abus, il n'est pas forcément évident de faire les démarches dans l'immédiat et qui vont chercher une justice. Et en fait, on leur dit que ces caméras sont là pour les protéger, pour pouvoir mener à des conclusions, puis les aider à avancer, à justifier ce qu'ils ont vécu. Mais on se retrouve avec la justice qui va les remettre en cause et qui n'aura pas ces images. Donc, ça m'interroge un tout petit peu. Je me dis qu'en fait, visiblement, on nous avance des arguments qui sont légitimes d'un certain point de vue où on veut protéger les gens via des caméras. Mais en fait, elles ne sont pas accessibles.

D'autant plus qu'à l'heure actuelle, on a quand même une croissance de tout ce qui est de l'IA et de la modification d'image, qui est de plus en plus grandissante, et du coup, qui remet aussi de plus en plus en cause, malheureusement, la véracité des images qu'on peut voir et leur utilisation. Et avec tout ça et toute l'évolution qu'on peut voir, je me questionne justement, du coup de, enfin, quelle est votre justification et puis comment vous expliquer qu'au final, ces images, on ne puisse pas les utiliser et que les victimes, on leur dit : en fait vous avez 72 heures pour déclarer ce que vous avez vécu et qu'on contrôle, sachant qu'à l'heure actuelle, quand on porte plaintes, ou qu'on va vers la justice pour avoir des réponses, en fait, ça prend souvent plusieurs jours, plusieurs semaines, voire plusieurs mois, et non pas 72 heures, malheureusement, même si ce serait génial, mais c'est rarement le cas.

M. le Conseiller Yohann MEYER :

Comme vient de le dire notre Municipal, pardon, j'essaie de recomposer mes idées, des choses importantes viennent d'être dites. La caméra et la vidéosurveillance sont des outils qui ne permettent pas de protéger la population qui serait inquiète de violences qui lui seraient potentiellement infligées, mais qui ne sert qu'à punir les potentiels coupables de ces actions. Ça sert aussi à protéger la brique. C'est vachement bien pour ça aussi. Le problème vient dans le langage et dans le fait de prétendre que c'est un outil qui sert principalement ou qui pourrait résoudre le problème de souffrance réelle que subissent nos concitoyens.

Cette précision faite, j'aimerais revenir sur les termes que vous avez utilisés un peu plus tard, dans votre explication, où vous avez précisé avoir procédé à l'arrestation ou d'avoir arrêté, je n'ai pas bien compris qui ou quoi et d'avoir renvoyé. Et j'aurais besoin de quelques précisions sur ce langage. À qui faisiez-vous référence et où avez-vous renvoyé ces gens, s'il s'agit de gens ? Merci beaucoup.

M. le Municipal Christian WEILER :

Je vous remercie de la démonstration que vous voulez faire de l'inefficacité actuelle de notre système. Vous avez parfaitement raison, le fait d'être à 72 heures sans visionnage direct en cas d'événement est totalement inutile et peu adéquat. C'est bien pour ça qu'on veut changer, c'est bien pour ça que la nouvelle réglementation telle qu'elle se fait dans différentes villes et celle qui sera proposée, c'est d'arriver à un système où les images sont conservées 7 jours. 7 jours, c'est un délai tout à fait suffisant pour déposer une plainte et que le juge demande la conservation des images. Le visionnage peut se faire après, mais simplement, il va demander la manifestation pour qu'on garde ces images. Ça, c'est tout à fait cohérent. 3 jours, c'est trop court.

Et effectivement, si on peut visionner en direct, nous avons un téléphone d'une personne qui est agressée, on peut agir directement parce qu'on va savoir quelle est la personne. C'est beaucoup plus facile. Je vous donne un exemple, parce qu'il y a un endroit où, chères Conseillères et chers Conseillers, il ne vous faut pas aller si vous n'aimez pas la caméra, c'est la gare. Parce que dans les gares, vous êtes sous un système de vidéosurveillance. C'est indiqué d'ailleurs quand vous pénétrez dans une gare. Eh bien, il y a une altercation dans la gare. Une personne qui dit avoir été agressée par des autres personnes. Je vous fais une version courte et les images ont montré clairement que la personne était tombée en étant poussée sur un train qui était arrêté et la version qui était antagoniste entre les personnes qui étaient présentes a pu tout à fait être clarifiée avec des images claires.

Donc c'est vrai que dans ce genre de situation la vidéo est utile, mais pour ça, il faut qu'on ait le droit en cas de problème de pouvoir aller visionner les images et je répète c'est qu'en cas de situation particulière que nous vous demanderons de pouvoir regarder ces images en direct. Autrement, on n'a pas cette possibilité. On n'a ni les moyens humains, ni la possibilité officielle d'avoir quelqu'un qui regarde les images. Dans le poste de police, les écrans sont noirs et pour allumer un écran, il y a une procédure très claire qui doit être établie. Donc, on est dans cette logique-là, du respect total.

Mais, vous avez parfaitement raison, on doit évoluer avec ce système et il n'y aura et il n'y a pas d'intelligence artificielle dans les caméras actuellement, ni à la gare, ni dans la gare, ni à l'extérieur. Ce n'est absolument pas l'intention qui est mise derrière ces éléments. Par contre, effectivement, de pouvoir surveiller, sécuriser, ça rassure les personnes qui y sont. Il y a une capacité d'intervention qui est bien meilleure et qui nous permet, dans les opérations que l'on fait contre le deal de rue, de pouvoir avoir un ciblage des activités que l'on doit mener pour pouvoir avoir des résultats plus probants. Ça, je peux vous le garantir.

Quant aux personnes, effectivement, ce sont des gens qui ont commis un certain nombre de délits qui sont dans des situations difficiles que nous n'avons pas utilisées avec des caméras puisque nous avons utilisé les moyens humains. Ce sont des moyens humains qui se sont déplacés. La police continue à faire son effet. Et des gens qui avaient des condamnations pour plus de 180 jours ont pu être mis en prison dans le cadre des nouveaux dispositifs que nous négocions avec le Canton. Et ces personnes, pour une partie, ont été effectivement renvoyées parce qu'elles étaient dans le cadre légal d'un renvoi qui était nécessaire. Donc, ça s'est fait. Selon les règles qui ont été mises, ce n'est pas nous qu'on les a renvoyées. Vous imaginez bien, on n'en a, ni la compétence ni les moyens, mais le service compétent a ensuite mis ces personnes dans un retour dans un pays de destination. Il y a deux destinations possibles. Soit c'est le pays d'origine, soit c'est l'Italie. Vous le savez, pour une partie de ces gens, ils sont là avec

un passeport Schengen depuis l'Italie.

Donc, voilà. Le fait de déranger le deal de rue et de ne pas faire que les gens s'installent dans cette logique de vente de produits interdits, ça fait partie. Je vous rejoins, ce n'est pas le seul pilier, mais c'est un des piliers qui doit exister. On ne peut pas accepter qu'impunément des gens, pendant des mois et des années, continuent à faire un trafic de cette sorte dans notre Ville. Donc oui, la vidéosurveillance est un moyen qui aide la police à travailler, mais je le répète, ce n'est pas une solution magique qui va supprimer le deal de rue. C'est un moyen supplémentaire parce qu'à la fin, derrière les images, il faut soit des policiers pour intercepter, puis ensuite, il faut des juges pour juger, puis ensuite, il faut des prisons pour incarcérer lorsqu'une peine doit être prononcée. Et c'est cet entier de la chaîne-là, qui doit aujourd'hui être en souffrance et qui doit être renforcé.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je dois reconnaître que ce type de débat me fait un gros coup de jeune, en fait, parce que ça me rappelle des très très bons souvenirs d'une époque où, vous savez, il y avait eu une initiative en lien avec ces vidéos qui ont été installées, d'ailleurs, et puis on avait le même genre de discours, des craintes d'un côté, puis voilà. Mais c'est d'ailleurs un grand point de divergence que j'ai avec quelqu'un que j'apprécie beaucoup, notre Municipal Christian WEILER, dans le cadre de la COSEC, c'est que je ne suis pas d'accord sur le principe de l'utilisation de la vidéosurveillance.

C'est vrai, que dans les espaces clos, c'est encore une autre affaire, parce que dans les espaces clos, on sait qui vient, on peut contrôler par exemple une déchetterie pour s'assurer que quelqu'un ne mette pas les faux déchets aux faux endroits, ça peut fonctionner, mais sur des espaces publics totalement ouverts, le moins qu'on puisse dire c'est qu'on n'a pas réglé le problème du deal en tous les cas, et puis ça fait quelques années qu'on a installé de la vidéo.

Après, il y a plein d'études qui montrent tout et son contraire, mais il y en a une qui est assez intéressante quand même, qui a été faite par un certain Laurent Mucchielli, qui a écrit un livre qui s'appelle « Vous êtes filmé, enquête sur le bluff de la vidéosurveillance ». Je vous accorde que le titre montre qu'il est certainement assez partial. Mais il y a trois éléments qui ressortent que je trouve intéressants. C'est déjà l'inefficacité de la vidéosurveillance dans la lutte contre la délinquance. Ce qu'il dit, c'est qu'en gros, c'est bien pour verbaliser, M. WEILER nous l'a dit tout à l'heure, ça veut dire que ça permet à la police effectivement de venir après coup et puis de dire voilà, il s'est passé ça. Mais disons, en termes de prévention, ça ne fonctionne pas.

Il dit aussi qu'on voit qu'il y a des influences, des intérêts économiques. Évidemment, ce qu'il nous dit concerne aussi un système qui n'est pas tout à fait le nôtre. L'étude a été faite sur trois villes en France, et puis c'est vrai qu'ils ont un système politique peut-être un peu différent. Mais disons, en tous les cas, ce qu'il dit quelque part, c'est aussi que finalement, son utilisation politique par les élus locaux, qui exploitent ça comme un outil électoral, c'est un peu ça aussi quand même.

Et puis, la dernière chose, c'est une mise en œuvre coûteuse et discutable. C'est vrai que tous les frais qu'on met là-dedans, on ne les met peut-être pas dans la présence humaine sur le terrain. Et je pense que rien ne remplace la présence policière, on l'a vu. D'ailleurs, lorsqu'on met une présence policière accrue à l'endroit où il y a les dealers, comme par hasard, les dealers disparaissent. Après, évidemment, c'est problématique parce que c'est comme les étourneaux. Dès que la police repart, les dealers reviennent.

Donc voilà, moi je n'ai pas non plus de solution durable. Alors personnellement c'est un postulat, je rappelle quand même le concept du postulat, ça veut dire qu'on demande à la Municipalité de faire une étude sur le principe d'une étude, moi je peux vivre avec. Par contre, au moment où on se posera la question d'installer réellement des nouveaux systèmes et tout, je pense que là, il faudra vraiment qu'on y réfléchisse de manière un peu plus détaillée. Voilà, je vous remercie de votre attention.

Vote s/postulat

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO24.09PO est accepté par 32 oui, 27 non et 12 abstentions.

**15. POSTULAT
N°PO25.01PO**

POSTULAT DE M. LAURENT THIÉMARD « POUR LA CREATION D'UN PARC CANIN A YVERDON-LES-BAINS »

M. le Conseiller Laurent THIÉMARD :

C'est la première fois que j'entends le titre prononcé à haute voix. Alors pour les Conseillers et Conseillères qui n'auraient pas le texte sous les yeux, il s'agit bien d'un parc canin et non pas d'un parc « à nain ». Quoique, oui, c'est peut-être une utilité.

En préambule, il est intéressant de savoir que 1'040 chiens étaient yverdonnois au 01.01.2025. Pour chacun de ces quadrupèdes, un bipède s'acquitte annuellement d'un impôt communal de CHF 70.- et un autre de CHF 100.- au niveau cantonal. S'agissant d'un impôt et non d'une taxe dédiée, il n'est donc pas pertinent de se demander comment est utilisée cette somme, objet de l'article 4033.00.9100 du budget de la Ville, vu que noyée dans le pot commun.

Étant moi-même propriétaire de deux chiens, force est de constater que la Ville est suffisamment équipée en poubelles dédiées et que, de manière générale, la propreté de la cité n'est pas altérée par nos amis à quatre pattes. Je me rends compte du manque d'inclusivité de mon texte, donc si un chien avait trois pattes ou deux pattes, voire même une patte, ça marche aussi. Oui, à zéro, ça devient compliqué. Donc je remercie les services de la voirie qui font un bon boulot, visiblement, la Ville ne souffre pas des prestations de nos chiens.

Toutefois, afin d'offrir à ces plus de 1'000 contribuables et leur maître un aménagement dédié que bon nombre de grandes villes proposent déjà, j'amène devant ce Conseil la proposition d'aménager un parc canin. Résumée à son maximum, la définition d'un parc canin est une sorte de place de jeu pour chiens qui s'inscrit dans un espace clôturé où, libérés de leur laisse, les meilleurs amis de l'homme et de la femme, du coup, peuvent se défouler sous la bienveillance de leur maître qui se tient confortablement assis sur un banc au bénéfice d'un ombrage végétal. Un tel aménagement urbain présente des avantages significatifs, non seulement pour les propriétaires de chiens, mais aussi pour l'ensemble de la communauté.

Voici quelques arguments qui démontrent en quoi un parc canin peut être bénéfique sur le plan social, environnemental et en termes d'attractivité pour une ville. Socialisation et bien-être physique. Les chiens ont besoin d'interaction régulière avec leurs congénères pour développer des comportements équilibrés. Un parc canin favorise leur socialisation, réduisant ainsi les risques d'agressivité et de comportements indésirables. De plus, courir et jouer en toute sécurité dans un espace dédié répond aux besoins essentiels d'exercice des chiens, ce qui contribue à leur santé globale.

Création des communautés. Les parcs canins sont des lieux de rencontre où les maîtres se retrouvent et échangent. Ces interactions renforcent le tissu social, notamment pour les personnes isolées ou en recherche de contacts, comme par exemple les personnes âgées.

Un atout pour les habitants et les futurs habitants. Proposer un parc canin est perçu comme une mesure de bienveillance et d'adaptation aux besoins des habitants. Cela pourrait être de plus un argument supplémentaire pour des familles qui désireraient s'installer à Yverdon-les-Bains.

Tourisme et visiteurs. Les voyageurs accompagnés de leurs chiens apprécient les villes qui leur offrent ces installations adaptées. Un parc canin peut être un argument supplémentaire pour attirer ce public.

Amélioration de l'environnement urbain. En intégrant des espaces verts dans le parc canin, la Ville peut contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur, améliorer la biodiversité et proposer un lieu de détente esthétique.

Où ? Si le projet est jugé pertinent, il reviendra bien entendu au service de la Ville d'identifier l'endroit le plus adapté. Mais vu qu'il paraît qu'un mauvais croquis vaut mieux qu'une bonne explication, j'avais

préparé une image, c'est un exemple que je me suis permis de prendre. C'est le parc qui existe aujourd'hui. C'est juste un lieu clôturé pour les chiens. Il n'y a aucun aménagement. C'est des WC extérieurs, forcément, ils ne sont pas intérieurs. Si on imagine un aménagement, y trouver un espace ombragé, on peut y trouver des bancs où les maîtres peuvent lire un bouquin pendant que les chiens jouent entre eux, on peut imaginer que l'eau y est amenée pour les rafraîchir et puis esthétiquement ça a de l'allure.



Conclusion. Un parc canin n'est pas seulement une infrastructure dédiée aux chiens, mais un outil qui favorise le vivre-ensemble, améliore la qualité de vie des habitants, réduit les nuisances et valorise l'image de la Ville. C'est un investissement stratégique qui répond à des besoins concrets tout en renforçant le sentiment d'appartenance des citoyens à leur Commune. J'adresse le postulat suivant à la Municipalité. Pour toutes ces raisons invoquées, j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de créer un parc canin à Yverdon-les-Bains. Merci.

Discussion s/postulat

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

Mme la Conseillère Françoise PANASCI :

Conscientes et conscients que les chiens sont présents non seulement dans les espaces de la Ville

d'Yverdon-les-Bains, mais aussi dans les cœurs de nombreuses citoyennes et nombreux citoyens, le groupe socialiste et POP du Conseil communal soutient ce postulat et souhaite à cet effet souligner certains points qui lui sont chers.

Le bien-être animal passe par la promotion d'espaces où les chiens peuvent jouer librement et se dépenser physiquement. Cela contribue à leur bien-être physique et mental et reflète notre préoccupation pour un traitement éthique des animaux.

De plus, les parcs canins sont un moyen de garantir que toutes et tous aient accès à des espaces publics où ils peuvent se retrouver, socialiser et partager une passion commune. Du point de vue d'une politique communautaire et inclusive, les parcs canins favorisent les interactions entre les propriétaires de chiens, renforcent le tissu social et contribuent à une société plus solidaire et bienveillante. Ils représentent ainsi de véritables remparts à l'exclusion sociale.

Non négligeable aussi, le soutien à la santé publique qu'une telle offre permet. Encourager les activités en plein air et l'exercice, tant pour les animaux que pour leurs propriétaires, a des effets positifs sur la santé publique, réduit le stress et favorise un mode de vie actif. Ce postulat permet également une mesure d'équité sociale vis-à-vis des personnes qui n'ont pas de jardin ou d'aisance en matière de mobilité, pensons notamment aux personnes âgées ou en situation de handicap. Les personnes malvoyantes, par exemple, pourraient aussi en bénéficier si l'ambition de ce postulat s'étend jusqu'à la création de zones de détente pour les chiens guides.

Cela demande une réponse de la part de ce Conseil et de la Municipalité sur une réflexion du nombre d'espaces voués à cet effet et de leur localisation. Toutefois, après la mise en œuvre d'un premier espace, il sera possible d'en tirer des enseignements et de porter plus avant sur le nombre, la logistique souhaitée ainsi que la localisation de ces espaces. Merci de votre écoute.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

La Municipalité prend bonne note de ce postulat. Elle n'a pas de remarque à formuler à ce stade-là de vos débats. Si vous le renvoyez à la Municipalité, bien évidemment, elle l'étudiera. Et je me réjouis, après le projet d'espace public à 5 minutes, de développer un projet de crotte de chien à 5 minutes. Mais bien évidemment, nous étudierons avec joie ce postulat. Merci.

Vote s/postulat

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO25.01PO est accepté à la quasi-unanimité, 1 avis contraire et quelques abstentions.

Vote s/prolongation de séance

Il est 23h41. Selon l'article 88 alinéa 1 de notre règlement, sur décision de la majorité des membres présents, le Conseil peut poursuivre la discussion au-delà de minuit ou dans les 24 heures qui suivent.

La prolongation de séance est refusée à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 3 avril 2025 à 20h00.

Il est 23h42, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Anita ROKITOWSKA

Laure FAVRE

Présidente

Secrétaire adjointe